
Annexe IX Fiche de données de sécurité du Propane



PROPANE COMMERCIAL 	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Page : 1/16 Date de mise à jour : 28/02/2019 annule et remplace la version du 05-09-2017
Nom commercial PROPANE	Conforme à l'annexe II de l'article 31 du Règlement CE n°1907/2006 du 18/12/2006 modifié par le règlement CE n°830/2015 du 28/05/2015

§1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

§ 1.1 Identificateur du produit

- Nom du produit : Propane commercial
- Nom d'enregistrement REACH : Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).
- N° CE : 270-990-9
- N° CAS : 68512-91-4
- Nom commercial : PROPANE
- Substance pure/mélange : Substance
- Nom de la substance : Hydrocarbures riches en C3-C4, gaz de pétrole

§ 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation identifiées : Carburant, combustible

§1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur : ANTARGAZ FINAGAZ
4, place Victor HUGO
92901 PARIS LA DEFENSE CEDEX
France
Tél : 01 41 25 10 00
Fax : 01 41 25 11 77

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

- Contact : Département Hygiène Sécurité Environnement
- Adresse mail de la personne responsable de la fiche de données sécurité : sst@antargazfinagaz.com

§1.4 Numéro d'appel d'urgence

LE NUMERO D'URGENCE A CONTACTER SE TROUVE SUR VOTRE CONTRAT DE FOURNITURE

- N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59
- Les sapeurs pompiers : 18
- SAMU : 15
- Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Nom commercial **PROPANE**

Page : 2/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

§2. Identification des dangers.

§2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Gaz inflammable – Catégorie 1, **H220**

Gaz sous pression - Gaz liquéfié, **H280**

Pour le libellé complet des phases H mentionnées dans cette section, voir section 16.

§2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

No.-CE 270-990-9



Emballages uniques : Etiquetage transport autorisé

Règlement (CE) n° 1272/2008, ANNEXE I, 1.3.2 – Dérogations aux obligations dans des cas particuliers. Récipients de gaz destinés au propane, butane ou au gaz de pétrole liquéfié (GPL).

- Mentions d'avertissements : Danger,
- Mentions de danger : H220 Gaz extrêmement inflammable
- Conseils de prudence :
 - P102 Tenir hors de portée des enfants
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
 - P377 Fuite de gaz enflammée : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
 - P381 Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable
 - P403 Stocker dans un endroit bien ventilé
 - P410 Protéger du rayonnement solaire

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 3/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

§2.3 Autres dangers

- Propriétés physico-chimiques :

Extrêmement inflammable.

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas de fuite, ce gaz étant **PLUS LOURD QUE L'AIR**, se répand au niveau du sol et est susceptible de **S'ACCUMULER dans les POINTS BAS en l'absence de VENTILATION** avec possibilité d'inflammation à distance.

L'échauffement accidentel intense d'un récipient contenant ce gaz (en cas d'incendie par exemple) peut conduire à sa rupture et à l'épandage du produit dont l'inflammation de vapeurs peut, dans certaines conditions, conduire à une déflagration ou une explosion.

- Propriétés ayant des effets sur la santé :

En phase gazeuse : Peut avoir un effet anesthésique, et/ou un effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène de l'atmosphère.

En phase liquide : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

§3. Composition/informations sur les composants.

§3.1 Substance

- Nature chimique :

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole.

Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5 principalement en C3 et en C4.

Mélange d'hydrocarbures composé dans la proportion de 90% environ de propane, propène, et pour le surplus d'éthane, d'éthylène, de butanes et de butènes.

Ce produit peut également être obtenu à partir du dégasolinage des Gaz Naturels et Gaz Associés.

Nom chimique	Identifiant EINECS / CAS / REACH	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole	EINECS : 270-990-9 CAS : 68512-91-4 REACH : Exemptés	100%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280

Pour le libellé complet des phases H mentionnées dans cette section, voir section 16.

§4. Premiers secours

§4.1 Description des premiers secours

- Conseil généraux : **EN CAS DE TROUBLES GRAVES, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.**
Evacuer les victimes à l'air frais aussi vite que possible.
Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.
Fermer les vannes de l'emballage ou du stockage.
Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.
- Contact avec les yeux : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
Couvrir l'œil avec une compresse stérile. Consulter un médecin.
Un examen ophtalmologique à bref délai est recommandé en cas de brûlures aux yeux dues au froid.
- Contact avec la peau : Traiter les surfaces atteintes comme une brûlure thermique.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau les parties touchées.
Enlever immédiatement les vêtements atteints et éventuellement bagues et bracelet-montre **A CONDITION** qu'il n'y ait pas adhérence à la peau.
Eviter toute manœuvre de réchauffement direct (friction, bain chaud,...) mais, au contraire, les réchauffer lentement.
Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.
- Inhalation : Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air libre, hors de la zone contaminée et la maintenir au chaud et au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Ingestion : Voie d'exposition peu probable

§4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Généralités : Céphalées, vertiges, somnolence et perte de connaissance en cas d'asphyxie.
- Contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures aux yeux.
Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
- Contact avec la peau : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 5/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- Ingestion : Voie d'exposition peu probable

§4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particulier nécessaires

- Conseils aux médecins : En cas d'incident, traiter de façon symptomatique.

§5. Mesures de lutte contre l'incendie

§5.1 Moyens d'extinction

L'extinction ne doit s'effectuer que par la fermeture d'une vanne accessible sans danger ou si cette extinction permet une telle manœuvre de manière immédiate et certaine.
Dans le cas contraire laisser brûler et arroser abondamment à l'eau pulvérisée pour refroidir l'environnement de la fuite ainsi que les récipients exposés aux flammes.

- Appropriés : Poudre sèche
- Inappropriés : L'utilisation de mousse et de CO₂ est inefficace.
L'utilisation d'eau en jet bâton est à **PROSCRIRE** sur les récipients contenant des GPL.

§5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque particulier : **Il est dangereux d'éteindre une flamme si l'on n'est pas en mesure d'arrêter rapidement la fuite.**
L'extinction ne doit se faire que par fermeture de vanne ou si cette extinction permet une telle manœuvre.
Ne jamais coucher une bouteille en feu car le propane brûlerait alors en phase liquide.

La combustion incomplète produit des gaz plus ou moins toxiques tels que le monoxyde de carbone CO (monoxyde de carbone), CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.
A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur **inhalation est très dangereuse.**

Dans certaines conditions, l'échauffement accidentel intense (en cas d'incendie par exemple) d'un récipient de propane peut conduire à une rupture et à la dispersion du produit dont l'inflammation des vapeurs peut conduire à **une déflagration ou à une explosion.**

§5.3 Conseils aux Sapeurs-Pompiers

- Equipement de protection spécial : Protéger le personnel par des rideaux d'eau.
En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
- Autres informations: Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.
Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés.
Ne jamais coucher une bouteille en feu car le propane brûlerait en phase liquide.
L'utilisation d'eau en jet bâton est à **PROSCRIRE**.
Ne jamais pénétrer dans un nuage de gaz, celui-ci étant susceptible de s'enflammer à tout moment au contact d'une source d'ignition.

§6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

§6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Informations générales : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Alerter le personnel de sécurité.
FERMER L'ALIMENTATION EN GAZ.
Éliminer toutes les sources d'ignition (**ne pas fumer**, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.
AERER LARGEMENT.
Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés.
En cas de fuite diphasique (présence de propane sous forme liquide et gazeuse), éviter le contact du liquide avec la peau.
Ne pas stationner dans le nuage de gaz mais se placer en arrière de la source. Ne revenir en situation normale qu'après s'être assuré que cela peut être fait sans danger.
- Conseils pour les non-secouristes : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). S'équiper des équipements de protection individuelle (cf. §8).
- Conseils pour les secouristes : Prendre toute les mesures adéquates pour protéger les secouristes des risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par l'utilisation d'appareils respiratoires.
Ne jamais pénétrer dans un nuage de gaz, celui-ci étant susceptible de s'enflammer à tout moment au contact d'une source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle : casque de protection avec une visière et un protège nuque (protection complète de la tête), gants et bottes étanches, combinaison (avec le pantalon à l'extérieur des bottes). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu. Éliminer

Date de mise à jour : 28/02/2019

toutes sources d'ignition.

Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent.

§6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Informations générales : En cas de nuage, contenir, orienter et diluer le nuage au moyen d'eau pulvérisée.

§6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : En cas de fuite non enflammée, arrêter la fuite par fermeture d'une vanne accessible sans danger.
Assurer une ventilation adéquate des espaces confinés, en particulier les espaces souterrains.
Le GPL (gaz de pétrole liquéfié) est plus lourd que l'air et, en cas de fuite, ses vapeurs peuvent s'accumuler dans les espaces confinés et les points bas où elles peuvent s'enflammer facilement de manière accidentelle.

§6.4 Référence à d'autres rubriques

- Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails
- Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails

§7. Manipulation et stockage

§7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandations pour une manipulation sans danger :
Ce gaz est produit, stocké, transporté et distribué **SOUS PRESSION SOUS FORME LIQUEFIE**. Il ne fait pas l'objet, dans les conditions normales de distribution, de manipulation directe car il est confiné sans interruption dans des systèmes clos jusqu'à sa destruction finale par combustion lors de son utilisation.
LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONSISTENT AVANT TOUT A MAINTENIR LE CONFINEMENT.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. Ne pas fumer.
Porter des chaussures de sécurité, des gants et des vêtements couvrants ne générant pas des charges électrostatiques.
Ne jamais souder sur un récipient de gaz.
Ne jamais entreprendre de travaux ayant pour effet de compromettre le confinement des stockages fixes ou des récipients.
Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).
Équipement de protection individuelle (cf. §8).
Les récipients doivent être utilisés en position verticale, de manière à éviter **absolument** l'intrusion de la phase liquide dans les installations prévues pour la phase gazeuse.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 8/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

- Recommandations en cas d'usage domestique :

En cas d'utilisation discontinuée, fermer le robinet du récipient après usage.
Limiter l'emploi des canalisations flexibles souples, en caoutchouc synthétique de qualité appropriée, au raccordement des appareils d'utilisation sur une longueur inférieure à 2m. Ne pas dépasser les dates de péremption d'emploi.

- Mesures d'ordre technique :

Assurer une ventilation adéquate.
Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement).
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Ne raccorder que des appareils conçus pour être alimentés avec ce produit.
N'utiliser dans les installations que des matériels et matériaux expressément désignés pour être employés avec ce produit.
Ne pas utiliser de caoutchouc naturel qui est dissout par le propane.
N'utiliser que des détendeurs normalisés NF Butane/Propane ou CE, ou faisant l'objet d'un agrément ministériel spécifique, correspondant à la pression de réglage des appareils d'utilisation.

- Prévention des incendies et des explosions :

Ne pas fumer.
Tout transvasement, chargement ou déchargement de véhicule ne doit être effectué que par du personnel formé à cet effet et selon des procédures appropriées.
N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.
Rechercher immédiatement la cause de l'apparition d'odeur caractéristique. La recherche des fuites ne doit se faire qu'avec de l'eau savonneuse ou des produits appropriés, **JAMAIS AVEC UNE FLAMME.**
Concevoir les installations pour éviter les possibilités d'accumulation du propane dans des points bas.
Ne jamais chauffer un réservoir, une bouteille ou des canalisations contenant du gaz avec une flamme nue.

- Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

§7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques/Conditions de

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 9/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

stockage :

Stocker le propane conformément à la réglementation appropriée en fonction de la nature du stockage et des quantités stockées.

Toutes les installations électriques, y compris l'éclairage des locaux où peut être présent ce produit, doivent être adaptées à la zone de risque, conformément aux directives européennes ATEX.

Stocker dans des frais/bien ventilé à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas exposer les récipients contenant du propane à une température supérieure à 50°C.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stocker à distance des points bas où les vapeurs de propane pourraient s'accumuler en cas de fuite ou de déversement accidentel.

L'UTILISATION DE BOUTEILLES DE PROPANE A L'INTERIEUR DES HABITATIONS EST INTERDITE.

Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.

IL EST INTERDIT DE STOCKER CE PRODUIT EN SOUS-SOL

- Matières à éviter :

Oxydants forts, Acides, Bases

- Matériel d'emballage :

N'utiliser que des bouteilles et réservoirs conformes à la réglementation des appareils à pression, destinés à ce gaz.

§8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

§8.1 Paramètres de contrôle

La substance ne présente aucunes valeurs limites d'exposition professionnelle.

§8.2 Contrôles de l'exposition

§8.2.1 Mesure d'ordre technique

Tout travail à l'intérieur d'un réservoir ayant contenu du GPL devra être effectué selon des procédures éprouvées et enregistrées par du personnel formé et équipé à cet effet.

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...) s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.

§8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Informations générales :

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 10/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

- Protection respiratoire : Maintenir une ventilation adéquate.
En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire.
- Protection des yeux et du visage : Si des projections sont possibles, une protection complète de la tête et du visage (visière de protection ou lunettes de sécurité) doit être utilisée.
- Protection de la peau et du corps : Si nécessaire : porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection des yeux/du visage. Selon nécessité, écran facial, vêtements couvrants et chaussures de sécurité antistatiques.
- Protection des mains : Gants résistants aux hydrocarbures. Si nécessaire, gants isolants contre le froid.

§8.2.3 Mesures de protection de l'environnement

- Informations générales : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les sols.

§9. Propriétés physiques et chimiques

§9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gaz liquéfié
Couleur	Incolore
État physique à 20°C	Gaz comprimé liquéfié
Odeur	Caractéristique déplaisante

Propriété	Valeurs	Remarques
pH		Non applicable
Point d'ébullition	-43 °C	à 1 bar

Point d'éclair < -50 °C

Limites d'inflammabilité dans l'air

Supérieure LSE	9.4 % volume
Inférieure LIE	2.4 % volume

Pression de vapeur relative	7.5 bar à 15 °C
Pression de vapeur relative	11.5 à 19.3 bar à 50 °C

Masse volumique phase gazeuse	1,9 kg/m ³ à 15 °C
Masse volumique phase liquide	≥ 502 kg/m ³ à 15°C

Hydrosolubilité Peu soluble

Solubilité dans d'autres solvants Non applicable

Température d'auto ignition >400 °C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial **PROPANE**

Page : 11/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

Viscosité, cinématique	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Peut former des mélanges explosifs avec l'air
Propriétés oxydantes	Non applicable
Possibilité de réactions dangereuses	Donnée non disponible

§9.2 Autres informations

- Température critique : 97°C
- Note : 1 litre de liquide mis à pression atmosphérique engendre un volume de vapeur de 270 litres environ

§10. Stabilité et réactivité

§10.1 Réactivité

- Informations générales : Pas d'information disponible.

§10.2 Stabilité chimique

- Stabilité : Produit stable dans les conditions recommandées de stockage, de manipulation et d'emploi.

§10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses : Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

§10.4 Conditions à éviter

- Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

§10.5 Matières incompatibles

- Matières à éviter : Oxydants forts, Acides, Bases.

§10.6 Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

§11. Informations toxicologiques

§11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Contact avec la peau : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 12/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

- Contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures aux yeux. Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- Ingestion : Voie d'exposition peu probable.
- Informations sur les composants :

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole (1,3-butadiène < 0,1%)			658 mg/L (Rat) 4h

- Sensibilisation : Il n'existe aucune donnée indiquant que la substance présente un potentiel de sensibilisation respiratoire et cutanée.

Effets spécifiques

Nom chimique	Union Européenne
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole 68512-91-4	Aucun

Toxicité par administration répétée

- Effets sur les organes cibles (STOT) : Les études d'exposition aiguë ne montrent aucun signe de toxicité systémique, autre qu'une possibilité de provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose lors d'une exposition à des concentrations plus élevées.
- Autres informations : Le produit dès lors qu'il est 'vendu en système fermé (bonbonne de gaz) bénéficie de la dérogation d'étiquetage « Réservé aux utilisateurs professionnels » et de limitation de vente au grand public quelque soit sa composition mentionnée au paragraphe 3.1 de la FDS et quels que soient les effets toxicologiques de ses composants mentionnés au paragraphe 11. » : Annexe V du règlement REACH et les conditions de limitation au paragraphe 28

§12. Informations écologiques

§12.1 Toxicité

Non classé – Pas d'information disponible concernant les effets sur les organismes terrestres.

§12.2 Persistance et dégradabilité

La substance est une UCVB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 13/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

§12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Informations sur le produit : La substance est une UCVB.
Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
- LogPow : Non applicable. Pas d'information disponible
- Informations sur les composants : Pas d'information disponible

§12.4 Mobilité dans le sol

A cause de sa grande volatilité, ce gaz n'est pas susceptible de générer des pollutions du sol ou de l'eau. Dans l'air, les constituants se diluent rapidement dans l'atmosphère et subissent une photodégradation.

§12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Evaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme étant PBT ou vPvB.

§12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

§13. Considérations relatives à l'élimination

§13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus/produits non utilisés : En cas de nécessité d'éliminer le gaz contenu dans des emballages ou dans les réservoirs, la combustion à l'aide de dispositifs appropriés (torche) est le moyen le plus sûr. **Cette opération ne doit être effectuée que par du personnel spécialement formé** et selon des procédures appropriées.
- Emballages contaminés : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.
Les bouteilles sont la propriété des sociétés distributrices : leur destruction ou mises au rebut sont de la compétence exclusive de ces sociétés.
L'élimination des récipients fixes de propane ne peut se faire que par des entreprises compétentes. Pour les récipients appartenant aux sociétés distributrices, cette opération est effectuée par les sociétés elles mêmes ou sous leur responsabilité.
- N° de déchet suivant le CED : Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

§14. Informations relatives au transport

ADR/RID

- N° ONU :

UN 1965

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 14/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBON GAS MIXTURE, LIQUEFIED, N.O.S (PROPANE)
- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (PROPANE)
- Classe de danger :	2
- Groupe d'emballage :	-
- Etiquette ADR/RID :	2.1
- Code de classification :	2F
- Dispositions spéciales :	274, 583, 652 (ADR), 660, 662
- Code de restriction en tunnels :	B/D
- N° d'identification du danger :	23
- Description :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. comme mélange C
- Quantités exceptées :	E0
- Quantité limitée :	0

IMDG/IMO

- N° ONU :	UN 1965
- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (PROPANE)
- Classe de danger :	2
- Groupe d'emballage :	-
- N° EMS :	F-D, S-U
- Dispositions spéciales :	274
- Quantités exceptées :	E0
- Quantité limitée :	0

ICAO/IATA

- Note :	Autorisé seulement en avion cargo
----------	-----------------------------------

ADN

- N° ONU :	UN 1965
- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBON GAS MIXTURE, LIQUEFIED, N.O.S (PROPANE)
- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (PROPANE)
- Classe de danger :	2
- Etiquettes de danger :	2.1
- Groupe d'emballage :	-
- Code de classification :	2F
- Description :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. comme mélange C

§15. Informations réglementaires

§15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et d'environnement

- Union Européenne :	REACH - Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
- Inventaires Internationaux :	Conforme aux EINECS/ELINCS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 15/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: EU List of Notified Chemical Substances

§15.2 Information sur les législations nationales

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des Installations classées :

- Arrêté du 30 juillet 1979: Règles techniques et de sécurité applicables aux stockages fixes d'hydrocarbures liquéfiés non soumis à la législation des installations classées ou des immeubles recevant du public.
- Nomenclature ICPE - Rubrique n° 4718 : Gaz inflammable liquéfié de catégorie 1 et 2.
- Arrêté du 23 août 2005 modifié: Prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°4718 de la nomenclature des installations classées.
- Arrêté du 2 janvier 2008 modifié relatif aux réservoirs fixes manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, de capacité unitaire supérieure ou égale à 50 tonnes, présents au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4718 de la nomenclature des installations classées, à l'exception des stockages réfrigérés ou cryogéniques
- Arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes
- Locaux d'habitation :
 - Etablissement recevant du public : Arrêté du 25 juin 1980 (Articles GZ);
 - Immeuble de grande hauteur : Arrêté du 30 décembre 2011

§16. Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable – Catégorie 1

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur – Gaz liquéfié



GHS02



GHS04

Date de révision: 05-09-2017

Révision : Sections de la FDS mises à jour :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

PROPANE

Page : 16/16

Date de mise à jour : 28/02/2019

- Section 1 – Identification de l'entreprise.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Annexe X Analyses d'eau (laboratoire CERECO 2019)



VPI
A l'attention de Monsieur RIBETON
70 rue de la Résistance

F-28700 AUNEAU

RAPPORT D'ANALYSE B19/R7676/0032

Date du rapport : 22.11.19

Numéro de client : 7676_1

Numéro d'identification : 19/CP11659
Date de réception : 15.11.19
Condition de l'échantillon : Reçu par transporteur

Description Echantillon 1 - VPI - Eau de rejet - Prélevée le 14-11-19 à 11h30

Température de l'enceinte à réception en deg.C : 7,6

RESULTATS D'ANALYSE :

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>
pH à 20.0°C	7.7		NF EN ISO 10523 ¹
MES (filtre whatman GF/C)	11	mg/l	NF EN 872 ¹
indice hydrocarbure	<0.2	mg/l	NF EN ISO 9377-2 ¹

Date de début des analyses : 15.11.19.


Frédéric GERARD
Responsable technique Laboratoire

VPI
A l'attention de Monsieur RIBETON
70 rue de la Résistance

F-28700 AUNEAU

RAPPORT D'ANALYSE B19/R7676/0031

Date du rapport : 09.07.19

Numéro de client : 7676_1

Numéro d'identification : 19/CP07101
Date de réception : 05.07.19
Condition de l'échantillon : Reçu par transporteur

Description Echantillon 1 - VPI - Eau de rejet - Prélevée le 03-07-19 à 12h00

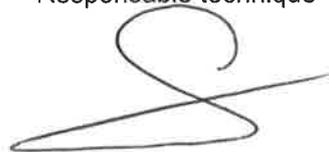
Température de l'enceinte à réception en deg.C : 7,4

RESULTATS D'ANALYSE :

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>
pH à 20.0°C	8.2		NF EN ISO 10523
MES (filtre whatman GF/C)	18	mg/l	NF EN 872 ¹
indice hydrocarbure	<0.2	mg/l	ISO 9377-2 ¹

Date de début des analyses : 05.07.19.

Mélina LEBARON
Responsable technique



VPI
A l'attention de Monsieur RIBETON
70 rue de la Résistance

F-28700 AUNEAU

RAPPORT D'ANALYSE B19/R7676/0030

Date du rapport : 13.02.19

Numéro de client : 7676_1

Numéro d'identification : 19/CP00999
Date de réception : 04.02.19
Condition de l'échantillon : Reçu par transporteur

Description Echantillon 1 - VPI - Eau de rejet - Prélevée le 01-02-19 à 14h00

Température de l'enceinte à réception en deg.C : 7,4

RESULTATS D'ANALYSE :

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>
pH à 20.0°C	8.2		NF EN ISO 10523
MES (filtre whatman GF/C)	5	mg/l	NF EN 872
indice hydrocarbure	<0.2	mg/l	ISO 9377-2

Date de début des analyses : 04.02.19.

Mélina LEBARON
Responsable technique



Annexe XI Mesures des émissions atmosphériques (BUREAU VERITAS 2017)



Bureau Veritas Exploitation SAS

LA CHAPELLE ST MESMIN
1 rue de Micy
45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN France
Téléphone : 02 38 88 18 69
Mail : jean-marie.delattre@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. RIBETON GUILLAUME

VICAT PRODUITS INDUSTRIELS
70 RUE DE LA RESISTANCE
28700 AUNEAU

Mesures des émissions atmosphériques

Contrôle réglementaire 2017



Intervention du 28/09/2017 au 29/09/2017

Coordonnées du site :

Nom du site : VICAT PRODUITS INDUSTRIELS
Latitude : 1.7748
Longitude : 48.44857

Lieu d'intervention : 70 RUE DE LA RESISTANCE
28700 AUNEAU

Numéro d'affaire : 2731776

Référence du rapport : 2731776/1.2.2.R

Rédigé le : 25/11/2017

Par : Jean-Marie DELATTRE

Ce document a été validé par son auteur.

Ce rapport contient 157 pages.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.



ACCREDITATION
N° 1-6260
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

SOMMAIRE

CONCLUSION DES ESSAIS:	4
SYNTHESE DES RESULTATS	5
OBJET DE LA MISSION:	23
LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:.....	23
DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:	23
L1:.....	23
ACCOMPAGNEMENTS :.....	23
DESCRIPTION :.....	23
CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....	23
EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....	23
L2:.....	23
ACCOMPAGNEMENTS :.....	24
DESCRIPTION :.....	24
CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....	24
EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....	24
ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:	25
L1 - CIMENT BLANC:.....	25
L1 - CIMENT GRIS:.....	25
L1 - DC8:.....	26
L1 - DÉPOUSSIÉREUR:.....	26
L1 - PE2LS:.....	27
L1 - TH1000:.....	28
L1 - TH2003:.....	28
L2 - CHAUX 50:.....	29
L2 - CHAUX 51:.....	30
L2 - CIMENT BLANC:.....	30
L2 - CIMENT GRIS:.....	31
L2 - CRAIE:.....	31
L2 - DC 1000:.....	32
L2 - DC1800:.....	33
L2 - DÉPOUSSIÉREUR:.....	33
L2 - PE2LS:.....	34
L2 - PERLITE:.....	34

L2 - TH1000:.....	35
ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI (annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :.....	38
L1 - CIMENT BLANC:.....	38
L1 - CIMENT GRIS:.....	40
L1 - DC8:.....	42
L1 - DÉPOUSSIÉREUR:.....	44
L1 - PE2LS:.....	46
L1 - TH1000:.....	48
L1 - TH2003:.....	50
L2 - CHAUX 50:.....	52
L2 - CHAUX 51:.....	54
L2 - CIMENT BLANC:.....	56
L2 - CIMENT GRIS:.....	58
L2 - CRAIE:.....	60
L2 - DC 1000:.....	62
L2 - DC1800:.....	64
L2 - DÉPOUSSIÉREUR:.....	66
L2 - PE2LS:.....	68
L2 - PERLITE:.....	70
L2 - TH1000:.....	72
ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	74
ANNEXE : L1.....	77
DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :	77
DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....	79
DEBIT :	98
TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....	99
PRELEVEMENTS MANUELS:.....	101
ANNEXE : L2.....	112
DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :	112
DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....	114
DEBIT :	125
TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....	127
PRELEVEMENTS MANUELS:.....	129
ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :	145

CONCLUSION DES ESSAIS:

*Synthèse des mesures réalisées dans les conditions de fonctionnement décrites au paragraphe **DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT***

Liste des conduits	Respect de la VLE* pour l'ensemble des paramètres mesurés	Détail des paramètres ne respectant pas la VLE*
L1 / Ciment blanc	OUI	AUCUN
L1 / Ciment gris	OUI	AUCUN
L1 / DC8	OUI	AUCUN
L1 / Dépoussiéreur	OUI	AUCUN
L1 / PE2LS	OUI	AUCUN
L1 / TH1000	OUI	AUCUN
L1 / TH2003	OUI	AUCUN
L2 / Chaux 50	OUI	AUCUN
L2 / Chaux 51	OUI	AUCUN
L2 / Ciment blanc	OUI	AUCUN
L2 / Ciment gris	OUI	AUCUN
L2 / Craie	OUI	AUCUN
L2 / DC 1000	OUI	AUCUN
L2 / DC1800	OUI	AUCUN
L2 / Dépoussiéreur	OUI	AUCUN
L2 / PE2LS	OUI	AUCUN
L2 / Perlite	OUI	AUCUN
L2 / TH1000	OUI	AUCUN

* : Bureau Veritas compare la moyenne de ses résultats de mesure avec les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) les plus contraignantes. En cas de dépassement de celles-ci, Bureau Veritas peut éventuellement effectuer la comparaison avec les autres VLE fournies. Ces VLE se rapportent aux textes de référence en annexe **Méthodologie et contexte réglementaire**. Pour conclure au respect ou non de la VLE, l'incertitude associée au résultat n'est pas prise en compte.

SYNTHESE DES RESULTATS

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe,

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L1- Conduit : Ciment blanc										
Date(s) de mesure : Entre le 29/09/2017 09:55 et le 29/09/2017 10:45										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Teneur en vapeur d'eau	1	1,03	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	0	-	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L1- Conduit : Ciment gris Date(s) de mesure : Entre le 29/09/2017 14:20 et le 29/09/2017 14:55 Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Teneur en vapeur d'eau	1	0,938	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	5,05	0,143	40	mg/Nm ³ sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L1- Conduit : DC8										
Date(s) de mesure : Entre le 29/09/2017 13:30 et le 29/09/2017 14:40										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Teneur en vapeur d'eau	1	0,958	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	0	-	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L1- Conduit : Dépoussiéreur										
Date(s) de mesure : Entre le 29/09/2017 11:50 et le 29/09/2017 14:20										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	16,9	0,313	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	18,9	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	6920	507	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	6850	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	0,984	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	3,52	0,627	40	mg/Nm3 sur gaz sec	0,0241	0,00465	-	kg/h	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L1- Conduit : PE2LS										
Date(s) de mesure : Entre le 29/09/2017 13:50 et le 29/09/2017 15:00										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Teneur en vapeur d'eau	1	1,05	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	6,24	0,600	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L1- Conduit : TH1000 Date(s) de mesure : Entre le 29/09/2017 10:20 et le 29/09/2017 11:20 Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Teneur en vapeur d'eau	1	0,993	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	0,834	0,0233	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L1- Conduit : TH2003										
Date(s) de mesure : Entre le 29/09/2017 11:30 et le 29/09/2017 12:20										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Teneur en vapeur d'eau	1	1,03	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	1,31	0,0367	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : Chaux 50										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 15:45 et le 28/09/2017 16:15										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	22,9	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	0,945	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières ⁽¹⁾	1	2,61	-	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : Chaux 51										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 15:30 et le 28/09/2017 16:15										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	20,3	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	1,16	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières ⁽¹⁾	1	3,54	0,101	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : Ciment blanc										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 12:15 et le 28/09/2017 13:50										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	22,8	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	1,17	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	1,53	0,0429	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : Ciment gris										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 13:35 et le 28/09/2017 14:25										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	24,2	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	1,13	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	2,68	0,0754	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : Craie										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 14:35 et le 28/09/2017 15:40										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	23,2	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	1,03	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	1,71	0,0477	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : DC 1000										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 15:15 et le 28/09/2017 16:00										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	18,9	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	0,962	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières ⁽¹⁾	1	1,93	-	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : DC1800										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 11:20 et le 28/09/2017 12:10										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	28,1	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	0,846	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières ⁽¹⁾	1	2,29	-	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : Dépoussiéreur										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 10:55 et le 28/09/2017 12:25										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	15,7	0,290	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	21,9	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	14700	931	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	14500	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	1,06	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières ⁽¹⁾	1	0,967	0,0270	40	mg/Nm3 sur gaz sec	0,0140	0,000974	-	kg/h	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : PE2LS										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 10:10 et le 28/09/2017 11:15										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	38,2	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	0,592	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	2,54	0,0712	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : Perlite										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 16:20 et le 28/09/2017 16:45										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	19,4	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	1,11	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières ⁽¹⁾	1	2,71	-	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure				Flux				COFRAC
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	
INSTALLATION : L2- Conduit : TH1000										
Date(s) de mesure : Entre le 28/09/2017 10:45 et le 28/09/2017 11:40										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Température	1	24,2	1,44	-	°C	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	0,995	-	-	%	-	-	-	-	NON
Poussières	1	2,01	0,0561	40	mg/Nm3 sur gaz sec	-	-	-	-	OUI

Rappel sur les incertitudes :

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Note : Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Note : Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées $X \pm Y$. Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

⁽¹⁾Un ou plusieurs essais ont leur blanc supérieur à la mesure : le calcul de la moyenne (concentration et flux) a été effectué en remplaçant la mesure par le blanc.

OBJET DE LA MISSION:

A la demande de VICAT PRODUITS INDUSTRIELS, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Jean-Marie DELATTRE

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- L1
- L2

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

L1:

ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
M RIBETON Guillaume	Directeur d'usine

DESCRIPTION :

Type d'installation : Dépoussiéreur + silo

Commentaires : La ligne 1 est composée d'un dépoussiéreur et 8 silos

CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

Commentaires : Fonctionnement nominal pour le dépoussiéreur.
Les silos ont été contrôlés lors de phase de chargement.

EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

L2:

ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
M RIBETON Guillaume	Directeur d'usine

DESCRIPTION :

Commentaires : La ligne 2 est composée d'un dépoussiéreur et

CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

Commentaires : Fonctionnement nominal pour le dépoussiéreur.
Les silos ont été contrôlés lors de phase de chargement.

EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

L1 - CIMENT BLANC:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L1 - CIMENT GRIS:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L1 - DC8:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L1 - DÉPOUSSIÉREUR:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L1 - PE2LS:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L1 - TH1000:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L1 - TH2003:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - CHAUX 50:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - CHAUX 51:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - CIMENT BLANC:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - CIMENT GRIS:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - CRAIE:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - DC 1000:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le

résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - DC1800:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - DÉPOUSSIÉREUR:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - PE2LS:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - PERLITE:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
Ecart relatif au fonctionnement ou au process de l'installation			
AM 11/03/2010	Poussières	1	Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

L2 - TH1000:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart
Ecart relatif à la section de mesure			
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les brides de prélèvements ne sont pas normalisées. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	Il n'a pas été possible de réaliser la scrutation sur l'ensemble des points et/ou axes réglementaires.
NF X44-052 NF EN 13284-1	Tous	-	L'emplacement du point de mesure et les équipements au niveau de la section de mesure ne permettent pas de réaliser les mesures conformément aux normes en référence. BUREAU VERITAS a adapté un système de prélèvement minimisant l'impact sur le résultat des mesures.

Dans le cas où le résultat de mesure est éloigné de la VLE, l'impact du non-respect du critère de validité sur le résultat de mesure est jugé négligeable.

ANNEXES

**ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS D'ESSAI
(annexe IV de l'arrêté du 11 mars 2010) :**

L1 - CIMENT BLANC:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation			-			
Température moyenne des gaz (°C)			-			
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)			-			
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,03	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	29/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	0	-	-	0	0/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	29/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L1 - CIMENT GRIS:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation			-			
Température moyenne des gaz (°C)			-			
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)			-			
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,938	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	29/09/2017 35 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	5,05	-	-	5,05	0/-/	C/-/	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	29/09/2017 35 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation			-			
Température moyenne des gaz (°C)			-			
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)			-			
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,958	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	29/09/2017 70 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	0	-	-	0	0/-/	C/-/	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	29/09/2017 70 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L1 - DÉPOUSSIÉREUR:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	18,9					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)	6920					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,984	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	29/09/2017 150 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm ³ sur gaz sec)	3,52	-	-	3,52	0/-/	C/-/	40
Flux massique	0,0241 kg/h	-	-	0,0241 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	29/09/2017 150 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L1 - PE2LS:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation			-			
Température moyenne des gaz (°C)			-			
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)			-			
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,05	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	29/09/2017 70 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	6,24	-	-	6,24	0/-/	C/-/	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	29/09/2017 70 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation			-			
Température moyenne des gaz (°C)			-			
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)			-			
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,993	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	29/09/2017 60 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	0,834	-	-	0,834	0/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	29/09/2017 60 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O ₂ ref) de l'installation			-			
Température moyenne des gaz (°C)			-			
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O ₂ (Nm ³ /h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)			-			
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,03	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O ₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO ₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	29/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	1,31	-	-	1,31	0/-/	C/-/	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	29/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L2 - CHAUX 50:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	22,9					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,945	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 30 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	2,61 ⁽⁴⁾	-	-	2,61	2,61/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 30 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L2 - CHAUX 51:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	20,3					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,16	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 45 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	3,54 ⁽⁴⁾	-	-	3,54	3,54/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 45 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L2 - CIMENT BLANC:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	22,8					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,17	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 95 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesurage sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	1,53	-	-	1,53	1,53/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 95 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L2 - CIMENT GRIS:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	24,2					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,13	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecarts aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	2,68	-	-	2,68	2,68/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O ₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	23,2					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O ₂ (Nm ³ /h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,03	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O ₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO ₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 65 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	1,71	-	-	1,71	0,986/-/	C/-/	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 65 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O ₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	18,9					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O ₂ (Nm ³ /h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,962	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O ₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO ₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 45 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	1,93 ⁽⁴⁾	-	-	1,93	1,93/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 45 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	28,1					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,846	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	2,29 ⁽⁴⁾	-	-	2,29	2,29/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 50 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L2 - DÉPOUSSIÉREUR:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	21,9					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)	14700					
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,06	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 90 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	0,967 ⁽⁴⁾	-	-	0,967	0,967/-/	C/-/	40
Flux massique	0,0140 kg/h ⁽⁴⁾	-	-	0,0140 kg/h	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 90 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	38,2					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,592	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 65 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	2,54	-	-	2,54	1,47/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 65 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

L2 - PERLITE:

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	19,4					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	1,11	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 25 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	2,71 ⁽⁴⁾	-	-	2,71	2,71/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 25 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conditions de fonctionnement de l'installation et mesurages périphériques						
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾
Teneur en oxygène de référence (O₂ ref) de l'installation	-					
Température moyenne des gaz (°C)	24,2					
Débit des gaz humides, aux conditions normales de température, pression, teneur en O₂ (Nm³/h)						
Conditions de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale (puissance, niveau de production...)	-					
Teneur en vapeur d'eau (% volume)	0,995	-	-	-	(N/A) ⁽³⁾	(N/A)
Concentration en O₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Concentration en CO₂ (% volume)	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Vitesse au débouché (Si demandé réglementairement) m/s	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)
Date et durée des essais	28/09/2017 55 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)

Conformité :

La section et la mise en œuvre des méthodes de mesure sont conformes aux prescriptions normatives. Dans le cas contraire, les points de non-conformité sont précisés en page 25 du paragraphe : **Ecart aux documents de référence.**

(1) : C/NC du blanc : conformité/non-conformité du blanc de prélèvement.

(2) : VLE : valeur limite d'émission, aux mêmes unités que la concentration.

(3) : N/A : non applicable

(4) : Le résultat de la mesure a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(5) : Un ou plusieurs éléments de la somme ont le résultat de la mesure qui a été remplacé par celui du blanc, ce dernier lui étant supérieur.

(6) : Essai invalidé, résultat donné à titre indicatif n'entrant pas en compte dans le calcul de la moyenne.

	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de prélèvement	C / NC du blanc ⁽¹⁾	VLE ⁽²⁾
Poussières totales							
Concentration (mg/Nm3 sur gaz sec)	2,01	-	-	2,01	1,16/-/-	C/-/-	40
Flux massique	-	-	-	-	(N/A)	(N/A)	-
Date et durée des essais	28/09/2017 55 min.	-	-	(N/A)	(N/A)	(N/A)	(N/A)

ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Humidité par température sèche et humide	Une sonde de température est placée dans le flux de gaz saturé en vapeur d'eau jusqu'à ce qu'elle parvienne à l'équilibre. La quantité de vapeur d'eau présente dans le gaz est ensuite déduite de la température à l'aide d'une table d'équilibre liquide-gaz.	Tables CETIAT	
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel.	ISO 10780	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot type CETIAT + micromanomètre différentiel.	ISO 10780	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Poussières	Prélèvement de la phase particulaire sur filtre en Fibres de Quartz diam. 47 mm, avec récupération du rinçage en amont, et dosage en laboratoire d'analyses.	-	-

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats analytiques sont non quantifiés mais détectés, les valeurs présent en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats analytiques sont non quantifiés et non détectés, les valeurs présent en compte dans les calculs sont nulles.

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.

La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

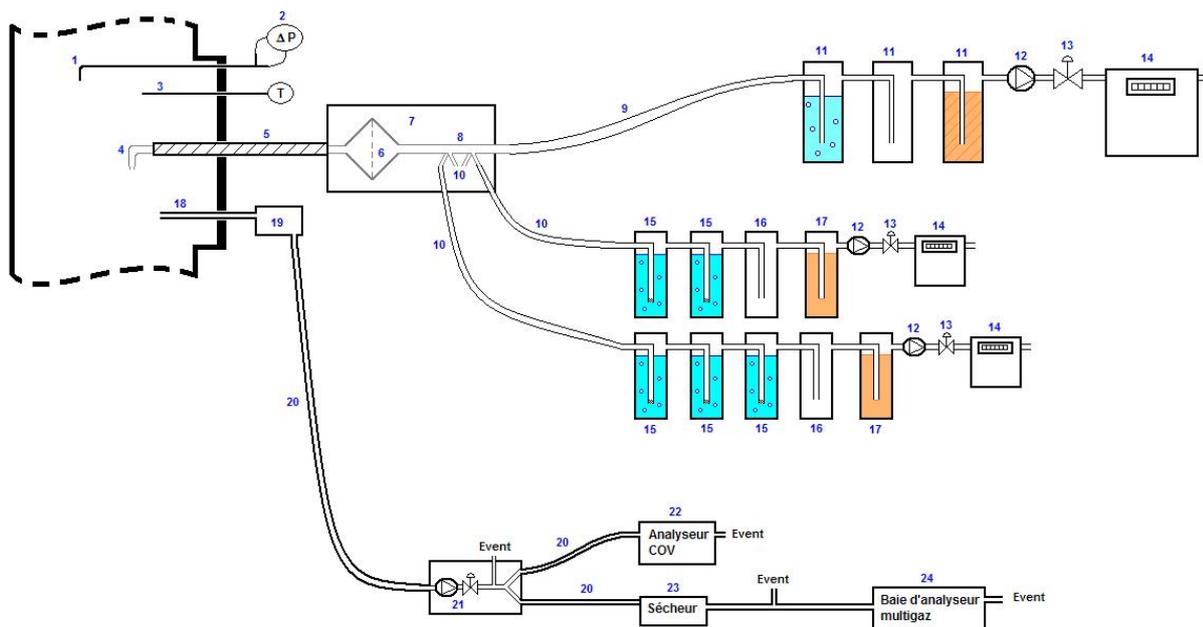
Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté en vigueur portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.

Arrêté préfectoral du 16 octobre 2006

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :



- | | |
|--|--|
| 1 : Tube de Pitot | 13 : Vanne de réglage de débit |
| 2 : Mesure de pression statique et dynamique | 14 : Compteur |
| 3 : Mesure de température | 15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption |
| 4 : Buse de prélèvement | 16 : Barboteur de garde |
| 5 : Canne de prélèvement chauffée | 17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage) |
| 6 : Porte-filtre | 18 : Canne de prélèvement |
| 7 : Four | 19 : Filtre chauffé |
| 8 : Système multi-dérivation | 20 : Ligne chauffée |
| 9 : Ligne principale de prélèvement (poussières) | 21 : Pompe chauffée |
| 10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires | 22 : Analyseur COV |
| 11 : Système de refroidissement et séchage | 23 : Sécheur de gaz |
| 12 : Pompe | 24 : Baie d'analyseur multigaz |

ANNEXE : L1

DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulaire :

Dans le cas des composés sous forme particulaire ou comprenant une phase particulaire et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Ciment blanc : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Ciment gris : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Dépoussiéreur : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus de plusieurs émetteurs, la section de mesurage est située en aval d'un système d'homogénéisation tel qu'un ventilateur d'extraction et il n'y a pas d'entrée d'air en aval. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

PE2LS : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

TH1000 : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Stratégie de mesurage pour Ciment blanc / LP 81:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour Ciment gris / LP 70:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour DC8 / LP 81:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour Dépoussiéreur / LP 70:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour PE2LS / LP 67:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour TH1000 / LP 67:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des

concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour TH2003 / LP 67:

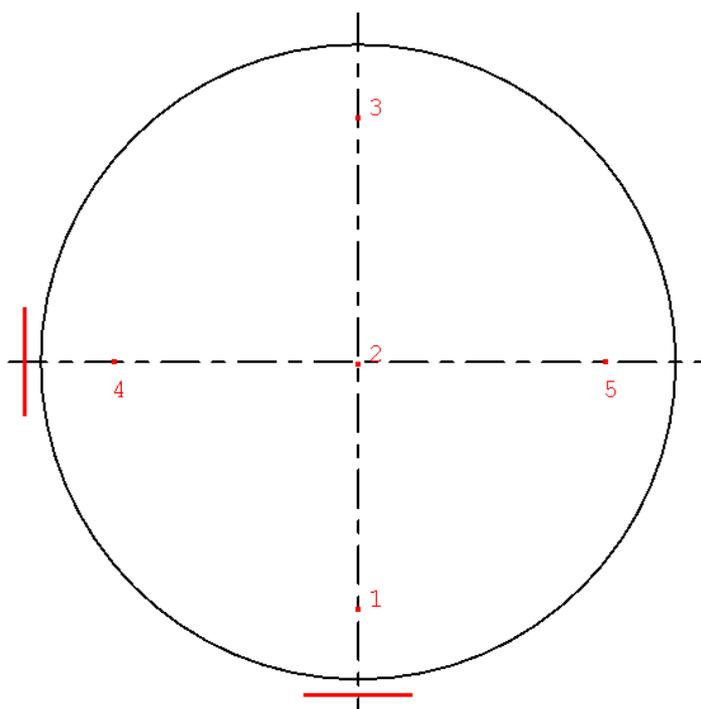
Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure	
L1 / Ciment blanc	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,6
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

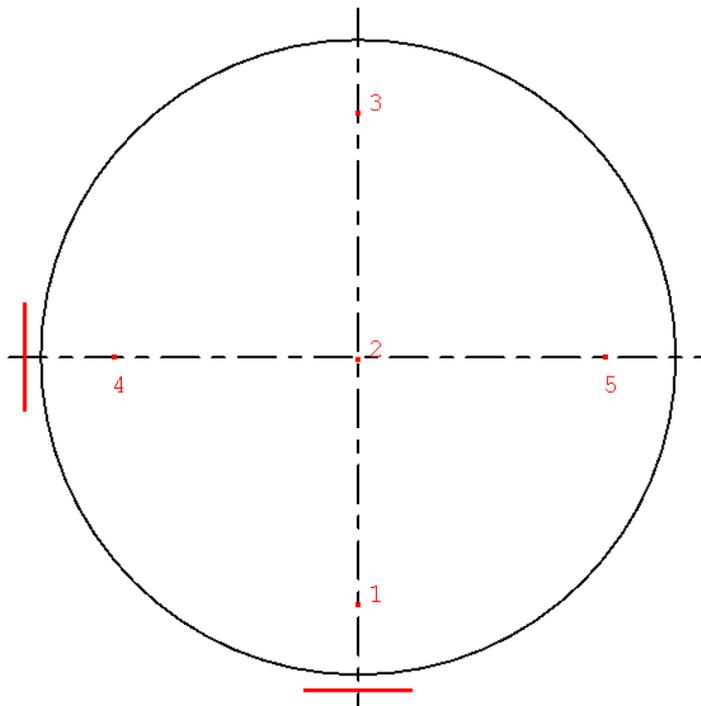
Schéma d'implantation théorique :



Description de la section de mesure	
L1 / Ciment gris	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,6
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

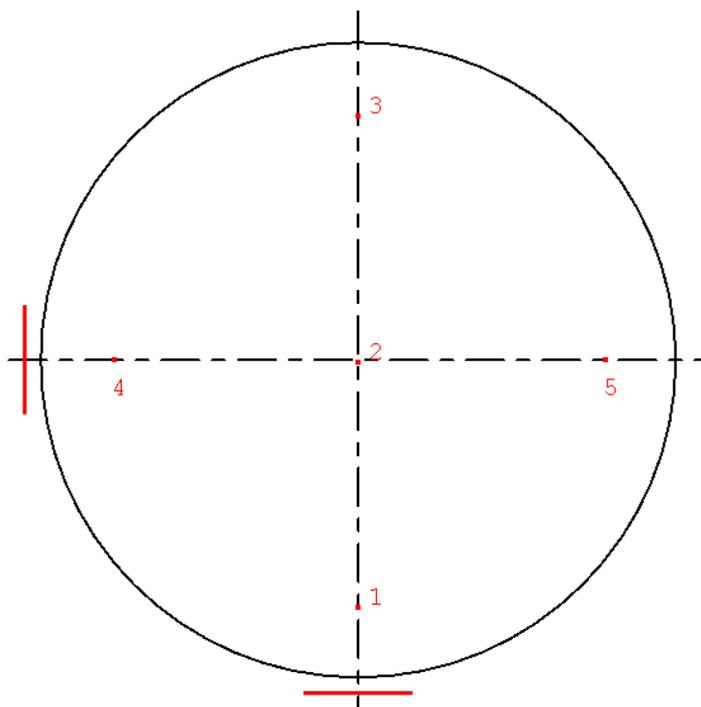
Schéma d'implantation théorique :



Description de la section de mesure	
L1 / DC8	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,6
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

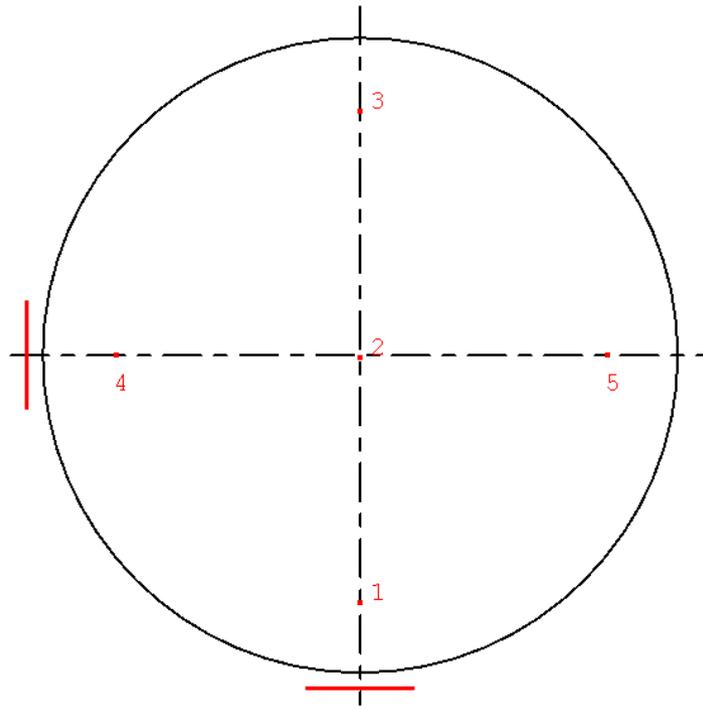
Schéma d'implantation théorique :



Description de la section de mesure	
L1 / Dépoussiéreur	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,4
Longueur droite en amont (en m)	2,4
Longueur droite en aval (en m)	1,3
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

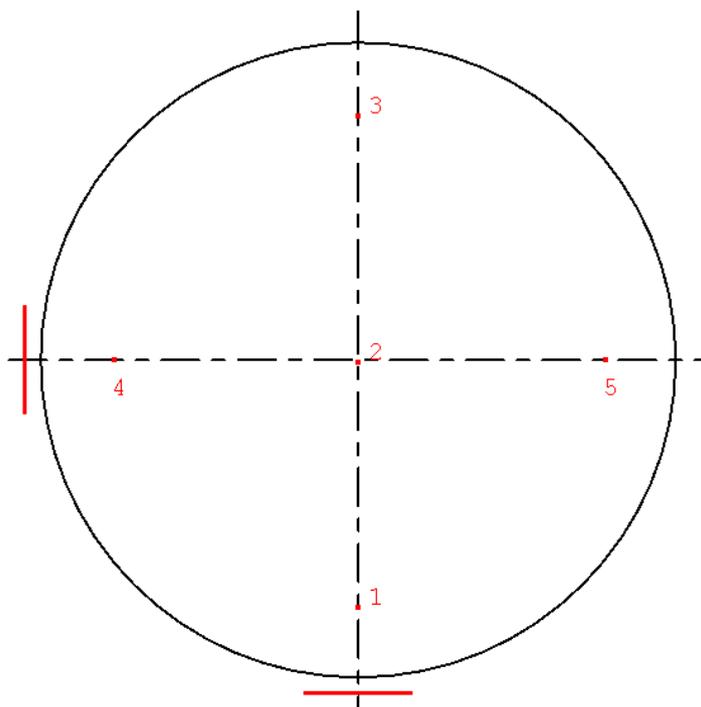
Schéma d'implantation théorique :



Description de la section de mesure	
L1 / PE2LS	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,6
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

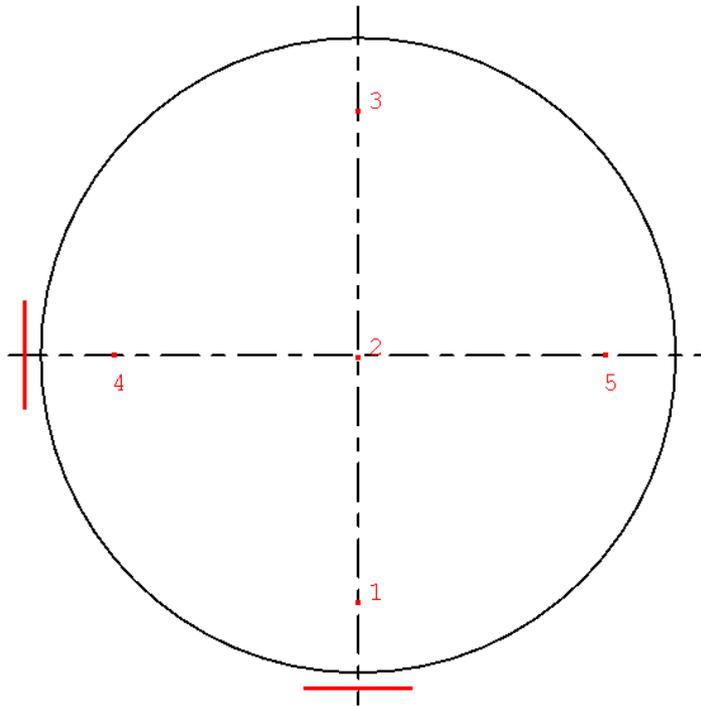
Schéma d'implantation théorique :



Description de la section de mesure	
L1 / TH2003	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,6
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

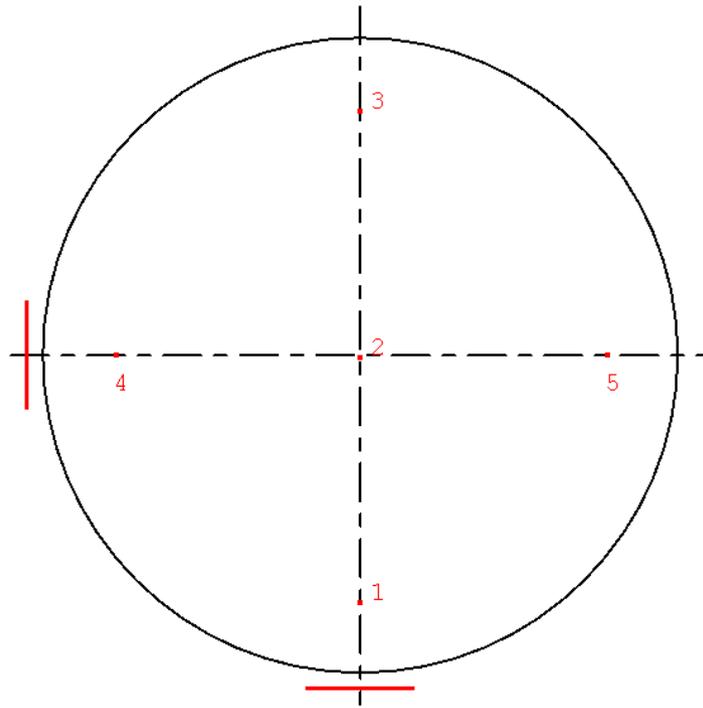
Schéma d'implantation théorique :



Description de la section de mesure	
L1 / TH1000	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,6
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Schéma d'implantation théorique :



DEBIT :

Débit - 1			
L1 / Dépoussiéreur			
Date / Heure	29/09/2017 11:50 29/09/2017 14:20		
Durée de l'essai (min)	150		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	18,9		
Pression statique dans le conduit (daPa)	-250		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	17,2	17,1	
2	16,4	16,7	
3	16,9	17,0	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Non conforme mais aéraulique acceptable		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	16,9	0,313
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	6920	507
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	6850	-

TENEUR EN VAPEUR D'EAU:**Ciment blanc**

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	29/09/2017 09:55 29/09/2017 10:45	Températures sèches / humides	1,03

Ciment gris

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	29/09/2017 14:20 29/09/2017 14:55	Températures sèches / humides	0,938

DC8

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	29/09/2017 13:30 29/09/2017 14:40	Températures sèches / humides	0,958

Dépoussiéreur

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	29/09/2017 11:50 29/09/2017 14:20	Températures sèches / humides	0,984

PE2LS

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	29/09/2017 13:50 29/09/2017 15:00	Températures sèches / humides	1,05

TH2003

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
-------	--------------	------------------	----------------------------

1	29/09/2017 11:30 29/09/2017 12:20	Températures sèches / humides	1,03
---	--------------------------------------	----------------------------------	------

TH1000

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	29/09/2017 10:20 29/09/2017 11:20	Températures sèches / humides	0,993

PRELEVEMENTS MANUELS:**Tableau de correspondance des références échantillons**

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L1 / Ciment blanc					
BV1BC2510	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	29/09/2017 09:55 29/09/2017 10:45	Poussières
BV1BC2512	H2O dem.	OUI	1	29/09/2017 09:55 29/09/2017 10:45	Poussières
BV1BC2514	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	29/09/2017 09:55 29/09/2017 10:45	Poussières
BV1BC2515	H2O dem.	NON	1	29/09/2017 09:55 29/09/2017 10:45	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L1 / Ciment gris					
BV1BC2510	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	29/09/2017 14:20 29/09/2017 14:55	Poussières
BV1BC2512	H2O dem.	OUI	1	29/09/2017 14:20 29/09/2017 14:55	Poussières
BV1BC2520	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	29/09/2017 14:20 29/09/2017 14:55	Poussières
BV1BC2521	H2O dem.	NON	1	29/09/2017 14:20 29/09/2017 14:55	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L1 / DC8					
BV1BC2510	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	29/09/2017 13:30 29/09/2017 14:40	Poussières
BV1BC2512	H2O dem.	OUI	1	29/09/2017 13:30 29/09/2017 14:40	Poussières
BV1BC2524	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	29/09/2017 13:30 29/09/2017 14:40	Poussières
BV1BC2525	H2O dem.	NON	1	29/09/2017 13:30 29/09/2017 14:40	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L1 / Dépoussiéreur					
BV1BC2510	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	29/09/2017 11:50 29/09/2017 14:20	Poussières
BV1BC2511	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	29/09/2017 11:50 29/09/2017 14:20	Poussières
BV1BC2512	H2O dem.	OUI	1	29/09/2017 11:50 29/09/2017 14:20	Poussières
BV1BC2513	H2O dem.	NON	1	29/09/2017 11:50 29/09/2017 14:20	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L1 / PE2LS					
BV1BC2510	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	29/09/2017 13:50 29/09/2017 15:00	Poussières
BV1BC2512	H2O dem.	OUI	1	29/09/2017 13:50 29/09/2017 15:00	Poussières
BV1BC2522	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	29/09/2017 13:50 29/09/2017 15:00	Poussières
BV1BC2523	H2O dem.	NON	1	29/09/2017 13:50 29/09/2017 15:00	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L1 / TH1000					
BV1BC2510	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	29/09/2017 10:20 29/09/2017 11:20	Poussières
BV1BC2512	H2O dem.	OUI	1	29/09/2017 10:20 29/09/2017 11:20	Poussières
BV1BC2516	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	29/09/2017 10:20 29/09/2017 11:20	Poussières
BV1BC2517	H2O dem.	NON	1	29/09/2017 10:20 29/09/2017 11:20	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L1 / TH2003					
BV1BC2510	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	29/09/2017 11:30 29/09/2017 12:20	Poussières
BV1BC2512	H2O dem.	OUI	1	29/09/2017 11:30 29/09/2017 12:20	Poussières
BV1BC2518	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	29/09/2017 11:30 29/09/2017 12:20	Poussières
BV1BC2519	H2O dem.	NON	1	29/09/2017 11:30 29/09/2017 12:20	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Prélèvements manuels - Généralités		
L1 / Ciment blanc Poussières		
Date / Heure Durée	1	29/09/2017 09:55 29/09/2017 10:45 50 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,333 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,256

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L1 / Ciment blanc Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0 (Lq :6,02)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L1 / Ciment gris Poussières		
Date / Heure	1	29/09/2017 14:20
Durée	1	29/09/2017 14:55 35 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,667 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,153

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L1 / Ciment gris Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	5,05 ± 0,143 (Lq :10,1)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L1 / DC8 Poussières		
Date / Heure Durée	1	29/09/2017 13:30 29/09/2017 14:40 70 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	1,00 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,358

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L1 / DC8 Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0 (Lq :4,30)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L1 / Dépoussiéreur Poussières		
Date / Heure Durée	1	29/09/2017 11:50 29/09/2017 14:20 150 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,333 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,500

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L1 / Dépoussiéreur Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm ³ exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	3,52 ± 0,627 (Lq :3,08)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h)	0,0241 ± 0,00465
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L1 / PE2LS Poussières		
Date / Heure	1	29/09/2017 13:50
Durée		29/09/2017 15:00 70 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,750 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,227

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L1 / PE2LS Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	6,24 ± 0,600 (Lq :6,80)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L1 / TH1000 Poussières		
Date / Heure Durée	1	29/09/2017 10:20 29/09/2017 11:20 60 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,333 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,390

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L1 / TH1000 Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,834 ± 0,0233 (Lq :3,95)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L1 / TH2003 Poussières		
Date / Heure Durée	1	29/09/2017 11:30 29/09/2017 12:20 50 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,333 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,339

Prélèvements manuels - Résultats de mesures**L1 / TH2003****Poussières**Concentration particulaire en mg/Nm³ exprimé en sec

Blanc	1	0
Mesure	1	1,31 ± 0,0367 (Lq :4,55)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0 - Conforme

ANNEXE : L2

DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulière :

Dans le cas des composés sous forme particulière ou comprenant une phase particulière et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Chaux 50 : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Chaux 51 : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Ciment blanc : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Ciment gris : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Craie : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

DC 1000 : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

DC1800 : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Dépoussiéreur : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus de plusieurs émetteurs, la section de mesurage est située en aval d'un système d'homogénéisation tel qu'un ventilateur d'extraction et il n'y a pas d'entrée d'air en aval. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

PE2LS : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Perlite : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

TH1000 : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus d'un seul émetteur et il n'y a pas d'entrée d'air. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Stratégie de mesurage pour Chaux 50 / LP 67:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour Ciment blanc / LP 70:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour Ciment gris / LP 70:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour Craie / LP 67:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour DC 1000 / LP 81:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour DC1800 / LP 70:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour Dépoussiéreur / LP 81:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour PE2LS / LP 70:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

Stratégie de mesurage pour Perlite / LP 81:

Les concentrations estimées ou mesurées lors de la campagne de mesure précédente correspondant à des concentrations inférieures à 20 % de la valeur limite, un seul prélèvement a été réalisé.

DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure	
<i>L2 / Chaux 50</i>	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / Chaux 51	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / Ciment blanc	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / Ciment gris	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / Craie	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / DC 1000	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

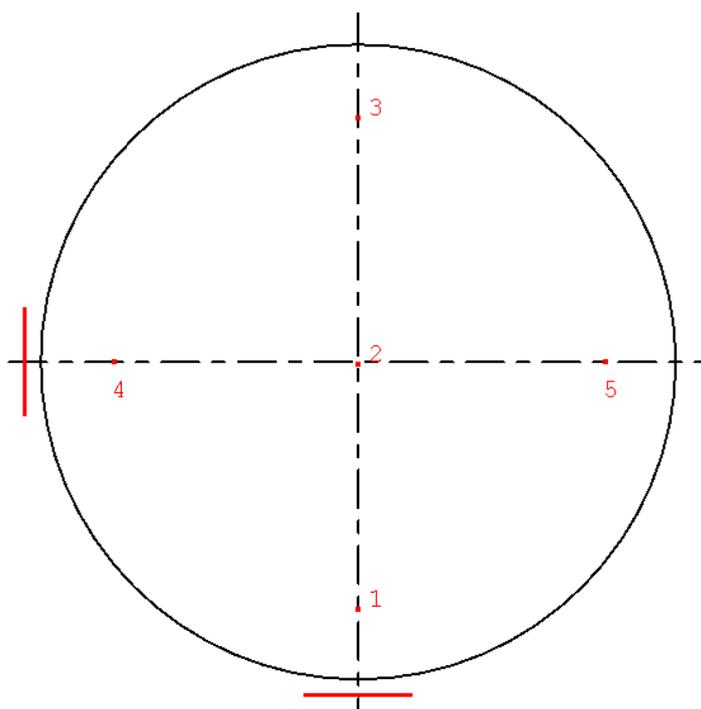
Description de la section de mesure	
L2 / DC1800	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / Dépoussiéreur	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,6
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,4
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Plateforme intérieure abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 5
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Schéma d'implantation théorique :



Description de la section de mesure	
L2 / PE2LS	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / Perlite	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

Description de la section de mesure	
L2 / TH1000	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	1
Longueur droite en aval (en m)	0,1
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	entre 2 et 5 m ²
Type de surface de travail utilisée	Passerelle extérieure non abritée
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	1
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	NON
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Nombre de points et d'axes de prélèvements	
Méthode de positionnement des points	Générale
Nombre total de points de prélèvement réalisés / théoriques	1 / 9
Nombre d'axes de prélèvements réalisés	1

DEBIT :

Débit - 1	
L2 / Dépoussiéreur	
Date / Heure	28/09/2017 10:55
	28/09/2017 12:25

Durée de l'essai (min)	90		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	21,9		
Pression statique dans le conduit (daPa)	-18,1		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	16,2	16,5	
2	15,4	16,1	
3	14,9	15,8	
4	13,2	14,9	
5	14,2	15,4	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulque au niveau de la section de mesure	Non conforme mais aéroulque acceptable		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	15,7	0,290
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	14700	931
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	14500	-

TENEUR EN VAPEUR D'EAU:**Chaux 50**

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 15:45 28/09/2017 16:15	Températures sèches / humides	0,945

Chaux 51

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 15:30 28/09/2017 16:15	Températures sèches / humides	1,16

Ciment blanc

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 12:15 28/09/2017 13:50	Températures sèches / humides	1,17

Ciment gris

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 13:35 28/09/2017 14:25	Températures sèches / humides	1,13

Craie

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 14:35 28/09/2017 15:40	Températures sèches / humides	1,03

DC 1000

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
-------	--------------	------------------	----------------------------

1	28/09/2017 15:15 28/09/2017 16:00	Températures sèches / humides	0,962
---	--------------------------------------	----------------------------------	-------

DC1800

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 11:20 28/09/2017 12:10	Températures sèches / humides	0,846

Dépoussiéreur

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 10:55 28/09/2017 12:25	Températures sèches / humides	1,06

PE2LS

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 10:10 28/09/2017 11:15	Températures sèches / humides	0,592

Perlite

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 16:20 28/09/2017 16:45	Températures sèches / humides	1,11

TH1000

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	28/09/2017 10:45 28/09/2017 11:40	Températures sèches / humides	0,995

PRELEVEMENTS MANUELS:**Tableau de correspondance des références échantillons**

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / Chaux 50					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 15:45 28/09/2017 16:15	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 15:45 28/09/2017 16:15	Poussières
BV1BC2544	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 15:45 28/09/2017 16:15	Poussières
BV1BC2545	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 15:45 28/09/2017 16:15	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / Chaux 51					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 15:30 28/09/2017 16:15	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 15:30 28/09/2017 16:15	Poussières
BV1BC2546	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 15:30 28/09/2017 16:15	Poussières
BV1BC2547	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 15:30 28/09/2017 16:15	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / Ciment blanc					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 12:15 28/09/2017 13:50	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 12:15 28/09/2017 13:50	Poussières
BV1BC2534	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 12:15 28/09/2017 13:50	Poussières
BV1BC2535	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 12:15 28/09/2017 13:50	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / Ciment gris					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 13:35 28/09/2017 14:25	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 13:35 28/09/2017 14:25	Poussières
BV1BC2538	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 13:35 28/09/2017 14:25	Poussières
BV1BC2539	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 13:35 28/09/2017 14:25	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / Craie					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 14:35 28/09/2017 15:40	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 14:35 28/09/2017 15:40	Poussières
BV1BC2540	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 14:35 28/09/2017 15:40	Poussières
BV1BC2541	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 14:35 28/09/2017 15:40	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / DC 1000					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 15:15 28/09/2017 16:00	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 15:15 28/09/2017 16:00	Poussières
BV1BC2542	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 15:15 28/09/2017 16:00	Poussières
BV1BC2543	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 15:15 28/09/2017 16:00	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / DC1800					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 11:20 28/09/2017 12:10	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 11:20 28/09/2017 12:10	Poussières
BV1BC2536	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 11:20 28/09/2017 12:10	Poussières
BV1BC2537	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 11:20 28/09/2017 12:10	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / Dépoussiéreur					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 10:55 28/09/2017 12:25	Poussières
BV1BC2527	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 10:55 28/09/2017 12:25	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 10:55 28/09/2017 12:25	Poussières
BV1BC2529	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 10:55 28/09/2017 12:25	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / PE2LS					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 10:10 28/09/2017 11:15	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 10:10 28/09/2017 11:15	Poussières
BV1BC2530	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 10:10 28/09/2017 11:15	Poussières
BV1BC2531	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 10:10 28/09/2017 11:15	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / Perlite					

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 16:20 28/09/2017 16:45	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 16:20 28/09/2017 16:45	Poussières
BV1BC2548	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 16:20 28/09/2017 16:45	Poussières
BV1BC2549	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 16:20 28/09/2017 16:45	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
L2 / TH1000					
BV1BC2526	Fibres de Quartz diam. 47 mm	OUI	1	28/09/2017 10:45 28/09/2017 11:40	Poussières
BV1BC2528	H2O dem.	OUI	1	28/09/2017 10:45 28/09/2017 11:40	Poussières
BV1BC2532	Fibres de Quartz diam. 47 mm	NON	1	28/09/2017 10:45 28/09/2017 11:40	Poussières
BV1BC2533	H2O dem.	NON	1	28/09/2017 10:45 28/09/2017 11:40	Poussières

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Prélèvements manuels - Généralités**L2 / Chaux 50
Poussières**

Date / Heure Durée	1	28/09/2017 15:45 28/09/2017 16:15 30 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	1,33 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,170

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / Chaux 50 Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	2,61
Mesure	1	0 (Lq :9,05)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	6,53 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / Chaux 51 Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 15:30 28/09/2017 16:15 45 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,833 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,126

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / Chaux 51 Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	3,54
Mesure	1	3,54 ± 0,101 (Lq :12,3)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	8,85 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / Ciment blanc Poussières		
Date / Heure	1	28/09/2017 12:15
Durée		28/09/2017 13:50 95 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,833 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,290

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / Ciment blanc Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	1,53
Mesure	1	1,53 ± 0,0429 (Lq :5,31)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	3,83 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / Ciment gris Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 13:35 28/09/2017 14:25 50 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,500 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,166

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / Ciment gris Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	2,68
Mesure	1	2,68 ± 0,0754 (Lq :9,26)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	6,69 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / Craie Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 14:35 28/09/2017 15:40 65 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,500 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,451

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / Craie Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm ³ exprimé en sec		
Blanc	1	0,986
Mesure	1	1,71 ± 0,0477 (Lq :3,41)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	2,46 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / DC 1000 Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 15:15 28/09/2017 16:00 45 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	1,17 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,231

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / DC 1000 Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	1,93
Mesure	1	0 (Lq :6,67)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	4,82 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / DC1800 Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 11:20 28/09/2017 12:10 50 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	1,33 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,194

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / DC1800 Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	2,29
Mesure	1	0 (Lq :7,94)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	5,73 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / Dépoussiéreur Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 10:55 28/09/2017 12:25 90 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	1,00 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,460

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / Dépoussiéreur Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,967
Mesure	1	0,967 ± 0,0270 (Lq :3,35)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h)	0,0140 ± 0,000974
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	2,42 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / PE2LS Poussières		
Date / Heure	1	28/09/2017 10:10
Durée		28/09/2017 11:15 65 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	1,00 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,303

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / PE2LS Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	1,47
Mesure	1	2,54 ± 0,0712 (Lq :5,09)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	3,67 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / Perlite Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 16:20 28/09/2017 16:45 25 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,667 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,164

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / Perlite Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	2,71
Mesure	1	0 (Lq :9,39)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	6,79 - Conforme

Prélèvements manuels - Généralités		
L2 / TH1000 Poussières		
Date / Heure Durée	1	28/09/2017 10:45 28/09/2017 11:40 55 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	1,00 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,384

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
L2 / TH1000		
Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	1,16
Mesure	1	2,01 ± 0,0561 (Lq :4,01)
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	2,90 - Conforme

ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Jean-Marie DELATTRE
1 Rue de Micy
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

Coordinateur de projet client : Pierre Van Cauwenberghe / PierreVanCauwenberghe@eurofins.com / +333 88 02 33 89

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Air Emission	(AIE)	BV1BC2510 Blanc - BV1BC2510
002	Air Emission	(AIE)	BV1BC2511 - BV1BC2511
003	Air Emission	(AIE)	BV1BC2512 Blanc - BV1BC2512
004	Air Emission	(AIE)	BV1BC2513 - BV1BC2513
005	Air Emission	(AIE)	BV1BC2514 - BV1BC2514
006	Air Emission	(AIE)	BV1BC2515 - BV1BC2515
007	Air Emission	(AIE)	BV1BC2516 - BV1BC2516
008	Air Emission	(AIE)	BV1BC2517 - BV1BC2517
009	Air Emission	(AIE)	BV1BC2518 - BV1BC2518
010	Air Emission	(AIE)	BV1BC2519 - BV1BC2519
011	Air Emission	(AIE)	BV1BC2520 - BV1BC2520
012	Air Emission	(AIE)	BV1BC2521 - BV1BC2521
013	Air Emission	(AIE)	BV1BC2523 - BV1BC2523
014	Air Emission	(AIE)	BV1BC2524 - BV1BC2524
015	Air Emission	(AIE)	BV1BC2525 - BV1BC2525
016	Air Emission	(AIE)	BV1BC2526 Blanc - BV1BC2526
017	Air Emission	(AIE)	BV1BC2527 - BV1BC2527
018	Air Emission	(AIE)	BV1BC2528 Blanc - BV1BC2528
019	Air Emission	(AIE)	BV1BC2529 - BV1BC2529
020	Air Emission	(AIE)	BV1BC2530 - BV1BC2530
021	Air Emission	(AIE)	BV1BC2531 - BV1BC2531
022	Air Emission	(AIE)	BV1BC2532 - BV1BC2532
023	Air Emission	(AIE)	BV1BC2533 - BV1BC2533
024	Air Emission	(AIE)	BV1BC2534 - BV1BC2534
025	Air Emission	(AIE)	BV1BC2535 - BV1BC2535
026	Air Emission	(AIE)	BV1BC2536 - BV1BC2536
027	Air Emission	(AIE)	BV1BC2537 - BV1BC2537
028	Air Emission	(AIE)	BV1BC2540 - BV1BC2540
029	Air Emission	(AIE)	BV1BC2541 - BV1BC2541
030	Air Emission	(AIE)	BV1BC2542 - BV1BC2542
031	Air Emission	(AIE)	BV1BC2543 - BV1BC2543
032	Air Emission	(AIE)	BV1BC2544 - BV1BC2544
033	Air Emission	(AIE)	BV1BC2545 - BV1BC2545
034	Air Emission	(AIE)	BV1BC2546 - BV1BC2546
035	Air Emission	(AIE)	BV1BC2547 - BV1BC2547
036	Air Emission	(AIE)	BV1BC2548 - BV1BC2548
037	Air Emission	(AIE)	BV1BC2549 - BV1BC2549
038	Air Emission	(AIE)	BV1BC2522
039	Air Emission	(AIE)	BV1BC2538
040	Air Emission	(AIE)	BV1BC2539

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	BV1BC2510	BV1BC2511	BV1BC2512	BV1BC2513	BV1BC2514	BV1BC2515
Matrice :	Blanc		Blanc			
Date de prélèvement :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de début d'analyse :	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017
	03/10/2017	03/10/2017	04/10/2017	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017

Préparation Physico-Chimique

XXSJ7 : Volume de rinçage	ml			131	124		106
----------------------------------	----	--	--	-----	-----	--	-----

Mesures gravimétriques

LSL49 : Post-pesée des filtres

	mg	*	-0.21	*	0.53	*	-0.06
Masse de poussières non corrigée	mg	*	-0.23	*	-0.24	*	-0.24
Correction appliquée	mg	*	0.13	*	0.13	*	0.13
Incertitude	mg	*	ND, <0.65	*	0.77	*	ND, <0.65
Masse de poussières après correction	mg						

LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)

Masse de poussières non corrigée	mg			*	-0.34	*	0.62	*	-0.18
Correction appliquée	mg			*	-0.36	*	-0.36	*	-0.36
Incertitude	mg			*	0.18	*	0.18	*	0.18
Masse de poussières après correction	mg			*	ND, <0.89	*	0.99	*	ND, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg			*	<0.89	*	0.99	*	<0.89

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	BV1BC2516	BV1BC2517	BV1BC2518	BV1BC2519	BV1BC2520	BV1BC2521
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017
Date de début d'analyse :	03/10/2017	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017

Préparation Physico-Chimique

XXSJ7 : Volume de rinçage	ml		124		103		128
----------------------------------	----	--	-----	--	-----	--	-----

Mesures gravimétriques

LSL49 : Post-pesée des filtres

Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.11		*	-0.07		*	0.18
Correction appliquée	mg	*	-0.24		*	-0.23		*	-0.23
Incertitude	mg	*	0.13		*	0.13		*	0.13
Masse de poussières après correction	mg	*	D, <0.65		*	ND, <0.65		*	D, <0.65

LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)

Masse de poussières non corrigée	mg		*	-0.08		*	0.05		*	0.01
Correction appliquée	mg		*	-0.36		*	-0.36		*	-0.36
Incertitude	mg		*	0.18		*	0.18		*	0.18
Masse de poussières après correction	mg		*	ND, <0.89		*	D, <0.89		*	D, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg		*	<0.89		*	<0.89		*	<0.89

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	BV1BC2523	BV1BC2524	BV1BC2525	BV1BC2526 Blanc	BV1BC2527	BV1BC2528 Blanc
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017
Date de début d'analyse :	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017	04/10/2017

Préparation Physico-Chimique

XXSJ7 : Volume de rinçage	ml	120		144		136
----------------------------------	----	-----	--	-----	--	-----

Mesures gravimétriques

LSL49 : Post-pesée des filtres

Masse de poussières non corrigée	mg	*	-0.15	*	-0.17	*	-0.17
Correction appliquée	mg	*	-0.24	*	-0.24	*	-0.06
Incertitude	mg	*	0.13	*	0.13	*	0.13
Masse de poussières après correction	mg	*	ND, <0.65	*	ND, <0.65	*	ND, <0.65

LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)

Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.06	*	-0.26	*	-0.04
Correction appliquée	mg	*	-0.36	*	-0.36	*	-0.36
Incertitude	mg	*	0.18	*	0.18	*	0.18
Masse de poussières après correction	mg	*	D, <0.89	*	ND, <0.89	*	D, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89	*	<0.89	*	<0.89

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Echantillon	019	020	021	022	023	024
Référence client :	BV1BC2529	BV1BC2530	BV1BC2531	BV1BC2532	BV1BC2533	BV1BC2534
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017
Date de début d'analyse :	04/10/2017	04/10/2017	04/10/2017	04/10/2017	04/10/2017	04/10/2017

Préparation Physico-Chimique

XXSJ7 : Volume de rinçage	ml	127	129	130
----------------------------------	----	-----	-----	-----

Mesures gravimétriques

LSL49 : Post-pesée des filtres							
Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.23	*	0.27	*	0.03
Correction appliquée	mg	*	-0.05	*	-0.05	*	-0.05
Incertitude	mg	*	0.13	*	0.13	*	0.13
Masse de poussières après correction	mg	*	D, <0.65	*	D, <0.65	*	ND, <0.65
LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)							
Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.12	*	0.33	*	0.22
Correction appliquée	mg	*	-0.36	*	-0.36	*	-0.36
Incertitude	mg	*	0.18	*	0.18	*	0.18
Masse de poussières après correction	mg	*	D, <0.89	*	D, <0.89	*	D, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89	*	<0.89	*	<0.89

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Echantillon	025	026	027	028	029	030
Référence client :	BV1BC2535	BV1BC2536	BV1BC2537	BV1BC2540	BV1BC2541	BV1BC2542
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017
Date de début d'analyse :	04/10/2017	04/10/2017	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017	03/10/2017

Préparation Physico-Chimique

XXSJ7 : Volume de rinçage	ml	143	122	124
----------------------------------	----	-----	-----	-----

Mesures gravimétriques

LSL49 : Post-pesée des filtres

Masse de poussières non corrigée	mg	*	-0.01	*	0.05	*	-0.11
Correction appliquée	mg	*	-0.06	*	-0.23	*	-0.23
Incertitude	mg	*	0.13	*	0.13	*	0.13
Masse de poussières après correction	mg	*	ND, <0.65	*	D, <0.65	*	ND, <0.65

LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)

Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.01	*	0.22	*	0.26
Correction appliquée	mg	*	-0.36	*	0.12	*	-0.36
Incertitude	mg	*	0.18	*	0.18	*	0.18
Masse de poussières après correction	mg	*	D, <0.89	*	ND, <0.89	*	D, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89	*	<0.89	*	<0.89

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Echantillon	031	032	033	034	035	036
Référence client :	BV1BC2543	BV1BC2544	BV1BC2545	BV1BC2546	BV1BC2547	BV1BC2548
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017	02/10/2017
Date de début d'analyse :	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017	03/10/2017	04/10/2017	03/10/2017

Préparation Physico-Chimique

XXSJ7 : Volume de rinçage	ml	144	135	130
----------------------------------	----	-----	-----	-----

Mesures gravimétriques

LSL49 : Post-pesée des filtres

Masse de poussières non corrigée	mg	*	-0.07	*	-0.11	*	-0.04
Correction appliquée	mg	*	-0.23	*	-0.24	*	-0.24
Incertitude	mg	*	0.13	*	0.13	*	0.13
Masse de poussières après correction	mg	*	ND, <0.65	*	ND, <0.65	*	ND, <0.65

LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)

Masse de poussières non corrigée	mg	*	-0.17	*	0.08	*	0.28
Correction appliquée	mg	*	-0.36	*	-0.16	*	-0.36
Incertitude	mg	*	0.18	*	0.18	*	0.18
Masse de poussières après correction	mg	*	ND, <0.89	*	ND, <0.89	*	D, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89	*	<0.89	*	<0.89

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1

N° Echantillon	037	038	039	040
Référence client :	BV1BC2549	BV1BC2522	BV1BC2538	BV1BC2539
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	02/10/2017			
Date de début d'analyse :	04/10/2017	09/10/2017	09/10/2017	09/10/2017

Préparation Physico-Chimique

XXSJ7 : Volume de rinçage	ml	118		141
----------------------------------	----	-----	--	-----

Mesures gravimétriques

LSL49 : Post-pesée des filtres

Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.81	*	-0.02
Correction appliquée	mg	*	-0.16	*	0.04
Incertitude	mg	*	0.13	*	0.13
Masse de poussières après correction	mg	*	0.97	*	ND, <0.65

LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)

Masse de poussières non corrigée	mg	*	-0.20	*	0.61
Correction appliquée	mg	*	0.12	*	-0.11
Incertitude	mg	*	0.18	*	0.18
Masse de poussières après correction	mg	*	ND, <0.89	*	D, <0.89
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89	*	<0.89

D : détecté / ND : non détecté

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 17E089540

Version du : 11/10/2017

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Date de réception : 03/10/2017

Référence Dossier : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence Commande : 1510797533/2731776/1/2/1



Camille Lincker
Coordinateur Projets Clients

Annexe technique

Dossier N° : 17E089540

N° de rapport d'analyse :AR-17-LK-112056-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande :

Air Emission

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSL49	Post-pesée des filtres	Gravimétrie - NFX 44-052 et NF EN 13284-1	0.65		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
	Masse de poussières non corrigée			mg	
	Correction appliquée			mg	
	Incertitude			mg	
	Masse de poussières après correction		mg		
LSL4A	Quantité de poussières sur rinçage (pesée)		0.89		
	Masse de poussières non corrigée			mg	
	Correction appliquée			mg	
	Incertitude			mg	
	Masse de poussières après correction			mg	
	Masse poussières corrigée sur volume total	mg			
XXSJ7	Volume de rinçage	Gravimétrie - Méthode interne		ml	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 17E089540

N° de rapport d'analyse : AR-17-LK-112056-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Référence Dossier : 2731776/1/2/1_BDC

Référence commande : 1510797533/2731776/1/2/1

Air Emission

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
17E089540-001	BV1BC2510 Blanc			
17E089540-002	BV1BC2511			
17E089540-003	BV1BC2512 Blanc			
17E089540-004	BV1BC2513			
17E089540-005	BV1BC2514			
17E089540-006	BV1BC2515			
17E089540-007	BV1BC2516			
17E089540-008	BV1BC2517			
17E089540-009	BV1BC2518			
17E089540-010	BV1BC2519			
17E089540-011	BV1BC2520			
17E089540-012	BV1BC2521			
17E089540-013	BV1BC2523			
17E089540-014	BV1BC2524			
17E089540-015	BV1BC2525			
17E089540-016	BV1BC2526 Blanc			
17E089540-017	BV1BC2527			
17E089540-018	BV1BC2528 Blanc			
17E089540-019	BV1BC2529			
17E089540-020	BV1BC2530			
17E089540-021	BV1BC2531			
17E089540-022	BV1BC2532			
17E089540-023	BV1BC2533			
17E089540-024	BV1BC2534			
17E089540-025	BV1BC2535			
17E089540-026	BV1BC2536			
17E089540-027	BV1BC2537			
17E089540-028	BV1BC2540			
17E089540-029	BV1BC2541			
17E089540-030	BV1BC2542			
17E089540-031	BV1BC2543			
17E089540-032	BV1BC2544			
17E089540-033	BV1BC2545			
17E089540-034	BV1BC2546			
17E089540-035	BV1BC2547			
17E089540-036	BV1BC2548			
17E089540-037	BV1BC2549			
17E089540-038	BV1BC2522			
17E089540-039	BV1BC2538			
17E089540-040	BV1BC2539			

Annexe XII Rapport de mesurages de bruit (BUREAU VERITAS 2019)





Rapport de mesurages de Bruit
Contrôle des niveaux de bruit
émis dans l'environnement

Rapport n° 797533-8145455-1-1-1

Orléans, Le 21 Janvier 2019

VICAT PRODUITS INDUSTRIELS
70 RUE DE LA RESISTANCE
28 700 AUNEAU

A l'attention de M. Guillaume RIBETON

BUREAU VERITAS EXPLOITATION Orléans
Service Performance HSE
1 rue de Micy,
45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Intervention :

Du lundi 14 au mardi 15 janvier 2019
A VICAT PRODUITS INDUSTRIELS
70 RUE DE LA RESISTANCE
28 700 AUNEAU

Opérateur :

Anthony CARRASCO ☎ : 06.78.40.28.29

Laboratoire émetteur :

BUREAU VERITAS Orléans

Responsable des mesurages :

Anthony CARRASCO

Rédigé par :

Anthony CARRASCO

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale
Ce rapport contient **27 pages**



Sommaire

1. OBJET DE L'INTERVENTION	3
2. REGLEMENTATION	3
2.1. Texte de référence	3
2.2. Prescriptions réglementaires.....	4
3. MATERIEL UTILISE	6
4. MODALITE OPERATOIRES	6
4.1. Intervenant et personne rencontrée sur le site	6
4.2. Présentation du site	6
4.3. Principales sources de bruit connues ou constatées	7
4.4. Choix des emplacements et durées de mesurage	7
4.5. Conditions Météorologiques.....	8
5. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	9
5.1. Résultats	9
6. CONCLUSION	10
Glossaire	11
Annexe A – Liste du matériel utilisé.....	12
Annexe B – Schéma des lieux et emplacement des points de mesurage	14
Annexe C – Evolutions temporelles et calculs	16
Annexe D – Analyse spectrale par bande 1/3 d'octave	22
Annexe E – Conditions météorologiques – codage UiTi.....	26



1. Objet de l'intervention

Le présent rapport a pour but de rendre compte des résultats des mesures de bruit émis dans l'environnement par l'établissement VPI en vue de la vérification du respect des prescriptions réglementaires.

2. Réglementation

2.1. Texte de référence

Norme Française NF S 31-010 de décembre 1996 relative à la caractérisation et au mesurage du bruit de l'environnement ;

Code de l'environnement – livre V, titre 1er ;

Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ;

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 octobre 2006.



2.2. Prescriptions réglementaires

L'établissement concerné doit être construit, équipé et exploité de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

Ses émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence (différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant comportant le bruit de l'installation) supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après dans les zones où celle-ci est réglementée :

Niveau de bruit ambiant existant dans les Zones à Emergence Réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période diurne (de 7h à 22h) sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période nocturne (de 22h à 7h) ainsi que les dimanches et les jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Les différents types de zone à émergence réglementée (ZER) sont définis ci-après :

- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse).
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation.
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.



L'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'exploiter a fixé, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit suivants, à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement :

Emplacement des microphones de mesure	Niveau limite admissible pour la période diurne (7h - 22h), sauf dimanches et jours fériés	Niveau limite admissible pour la période nocturne (22h - 7h), ainsi que les dimanches et jours fériés
Limite de propriété	70 dB(A)	60 dB(A)

Si une bande de 1/3 d'octave émerge suffisamment des bandes adjacentes de façon à ce qu'il soit défini une tonalité marquée au sens du texte et que le bruit à son origine apparaît plus de 30 % du temps de fonctionnement de l'installation, alors l'installation est à l'origine d'une tonalité marquée non réglementaire.

Nota : L'émergence est définie par la différence entre les niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés A (LAeq dB(A)) du bruit ambiant, comportant le bruit perturbateur et du bruit résiduel (bruit de fond) constitué par l'ensemble des bruits habituels. Dans certaines situations, cet indicateur n'est pas suffisamment adapté. Ces situations se caractérisent par la présence de bruits intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter, à l'oreille, d'effet de « masque » du bruit de l'installation. Une telle situation se rencontre notamment lorsqu'il existe un trafic très discontinu. Dans le cas où la différence LAeq - L50 est supérieure à 5 dB(A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices fractiles L50 calculés sur le bruit ambiant et le bruit résiduel.



3. Matériel Utilisé

La liste complète du matériel utilisé est présentée en annexe A.

Les sonomètres ainsi que les sources étalons font l'objet de contrôles périodiques au Laboratoire National d'Essais conformément à l'arrêté du 27 octobre 1989 modifié le 30 mai 2008 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

Un calibrage des sonomètres incluant un contrôle acoustique du microphone à l'aide d'un calibre conforme à la norme NF S 31-139 a été effectué avant chaque série de mesurages.

4. Modalité Opératoires

Les mesurages ont été effectués en référence à la norme NF S 31-010. La méthode de mesurage de type expertise a été retenue.

4.1. Intervenant et personne rencontrée sur le site

- Responsable des mesurages : Anthony CARRASCO ;
- Personne rencontrée : M. RIBETON

4.2. Présentation du site

Situation géographique – Description des lieux (voir photo-plan en annexe B).

Le voisinage actuel du site est le suivant :

- au Nord : ZI et habitations ;
- à l'Est : ZI ;
- au Sud : terres agricoles ;
- à l'Ouest : terres agricoles et entreprise LEGENDRE.

Les activités de l'entreprise sont les suivantes : fabrication d'enduit pour le bâtiment.

Les jours et horaires de fonctionnement sont les suivants : Lundi au vendredi de 4h45 à 17h.

Pendant toute la durée des essais les conditions de marche de l'installation ont été normales aux dires de l'exploitant.



4.3. Principales sources de bruit connues ou constatées

Sur site :

- lignes de productions (moteurs, pompes...);
- circulation des camions sur le site.

Hors site :

- circulation sur les routes environnantes ;
- activité des autres sociétés de la Z.I

4.4. Choix des emplacements et durées de mesurage

Les conditions de mesurage sont de type « conventionnelles ». Compte tenu des éléments ci-dessus, les choix suivants ont été arrêtés :

Emplacements de mesurages (voir schéma et photos en annexe B)

5 emplacements de mesures ont été choisis de la façon suivante :

- Point 1 : Limite De Propriété (LDP) Nord à proximité de l'entrée;
- Point 2 : LDP Ouest ;
- Point 3 : LDP Sud ;
- Point 4 : ZER (Zones à Emergence Réglementée) Nord ;
- Point 5 : ZER Ouest ;

Les emplacements de mesures en limite de propriété de l'établissement sont déterminés en fonction des positions respectives de l'installation et des zones à émergence réglementée.

Remarque : selon la méthode expertise, décrite dans la norme NFS 31-010, les mesurages conventionnels à l'extérieur (à l'intérieur des propriétés) répondent aux conditions suivantes : microphone installé à une distance comprise entre 1,2 m et 1,5 m du sol ou d'un obstacle et à au moins 1 m de toute surface réfléchissante.

Choix et durée des intervalles d'observation et de mesurage

Les mesurages ont été réalisés sur une période de 24 h environ afin d'intégrer les périodes réglementaires diurnes et nocturnes. On a ainsi une observation représentative de l'activité du site dans son ensemble.

Des périodes d'arrêt des installations ont été réalisées afin de déterminer les niveaux de bruit résiduel (hors fonctionnement du site). Les arrêts ont été effectués entre 17h30 et 5h00.

Les périodes représentatives choisies pour caractériser d'une part le bruit ambiant, et d'autre part le bruit résiduel, sont détaillées sur les évolutions temporelles figurant en annexe C.

Incidents éventuels ou circonstances particulières

Sans objet.



4.5. Conditions Météorologiques

Les conditions météorologiques sont susceptibles d'influer sur les résultats de mesures acoustiques extérieures de deux manières :

- par perturbation du mesurage, en particulier par action sur le microphone quand la vitesse du vent est supérieure à 5 m/s, ou en cas de pluie marquée ;
- dans le cas de sources de bruit éloignées, le niveau de pression acoustique mesuré est fonction des conditions de propagation liées à l'état météorologique. Cette influence est d'autant plus importante que l'on s'éloigne de la source, et apparaît négligeable pour une distance inférieure à 50 m.

Les conditions météorologiques observées au cours de la campagne de mesurages acoustiques et leurs effets sur la propagation sonore sont répertoriées dans le tableau suivant.

Conditions observées

Période	Conditions	Codage U_iT_i				
		Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
Diurne	<ul style="list-style-type: none"> • Vent faible variable ; • ciel dégagé ; • surface sèche ; • pas de précipitations. 	$U_3T_2 (-)$ Défavorable à la propagation sonore				
Nocturne	<ul style="list-style-type: none"> • vent faible variable ; • ciel dégagé ; • surface sèche ; • pas de précipitations. 	$U_3T_5 (+)$ Favorable à la propagation sonore				
Diurne J+1	<ul style="list-style-type: none"> • Vent faible variable ; • ciel dégagé ; • surface sèche ; • pas de précipitations. 	$U_3T_2 (-)$ Défavorable à la propagation sonore				

La grille de codage U_iT_i est présentée en annexe E.



5. Présentation et analyse des résultats

5.1. Résultats

Les évolutions temporelles et niveaux sonores font l'objet de l'annexe C.
Les tableaux suivants présentent la synthèse et l'analyse des résultats.
Les valeurs présentées dans les tableaux suivants sont arrondies au demi-dB le plus proche.

NIVEAUX SONORES EN LIMITES DE PROPRIETE DU SITE

Point de mesures	Périodes réglementaires	Niveau de bruit ambiant	Exigence arrêté du site dB(A)	Conformité
		L _{Aeq} dB(A)		
Point 1	Diurne 7h-22h	60,5	70,0	OUI
	Nocturne 22h-7h	52,5	60,0	OUI
Point 2	Diurne 7h-22h	55,0	70,0	OUI
	Nocturne 22h-7h	41,0	60,0	OUI
Point 3	Diurne 7h-22h	63,5	70,0	OUI
	Nocturne 22h-7h	52,0	60,0	OUI

EMERGENCES AUX POINTS DE MESURES

Point de mesures	Périodes réglementaires	Niveau de bruit ambiant (dB(A))		Niveau de bruit résiduel* (dB(A))		Emergence (dB(A))		Conformité
		L _{Aeq}	L _{A50}	L _{Aeq}	L _{A50}	Mesurée	Maximum	
Point 4	Diurne 7h-22h	46,0	45,0	43,0	42,0	3,0	5,0	OUI
	Nocturne 22h-7h	40,5	38,5	37,5	37,0	3,0	4,0	OUI
Point 5	Diurne 7h-22h	47,5	42,5	42,5	41,5	5,0	5,0	OUI
	Nocturne 22h-7h	41,0	40,0	39,0	37,0	2,0	4,0	OUI

L'indicateur choisi pour le calcul de l'émergence est indiqué en gras.

TONALITES MARQUEES

Pour les points 1, 2, 3, 4 et 5 une analyse spectrale par bande 1/3 d'octave a été effectuée et figure en annexe D.
Il a été relevé une tonalité marquée à 1 kHz au point 1 en période Diurne mais non relevée en ZER.



6. Conclusion

Les résultats ont conduit aux conclusions suivantes, pour les points qui ont fait l'objet des mesures :

Niveaux sonores admissibles en limite de propriété :

Conformes aux points de mesures.

Emergences dans le voisinage :

Conformes aux points de mesures.

Tonalités marquées :

Conformes aux points de mesures.



Glossaire

Bruit Ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

Bruit Particulier

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant, notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel (bruit de fond)

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Bruit impulsionnel

Bruit consistant en une ou plusieurs impulsions d'énergie acoustique, ayant chacune une durée inférieure à environ 1 s. et séparée (s) par des intervalles de temps, de durées supérieures à 0,2 s.

Emergence

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

Niveau acoustique fractile, "LAN,t"

Par analyse statistique de LAeq courts, on peut déterminer le niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant N% de l'intervalle de temps considéré, dénommé "Niveau acoustique fractile". Son symbole est LAN,t. Par exemple, LA90,1s est le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 90 % de l'intervalle de mesurage, avec une durée d'intégration égale à 1s.

Tonalité marquée

La tonalité marquée est détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave quand la différence de niveaux entre la bande de 1/3 d'octave et les quatre bandes de 1/3 d'octave les plus proches (les deux bandes immédiatement inférieures et les deux bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse les niveaux indiqués dans le tableau suivant pour la bande considérée :

Cette analyse se fera à partir d'une acquisition minimale de 10 s.		
50 Hz à 315 Hz	400 Hz à 1 250 Hz	1 600 Hz à 6,3 kHz
10 dB	5 dB	5 dB

Les bandes sont définies par la fréquence centrale de tiers d'octave.



Annexe A – Liste du matériel utilisé

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27/10/1989 modifié le 30 mai 2008, nos sonomètres font l'objet de vérifications périodiques dans un laboratoire agréé.

L'incertitude liée à un appareillage de classe 1 est égale à 0,5 dB(A).

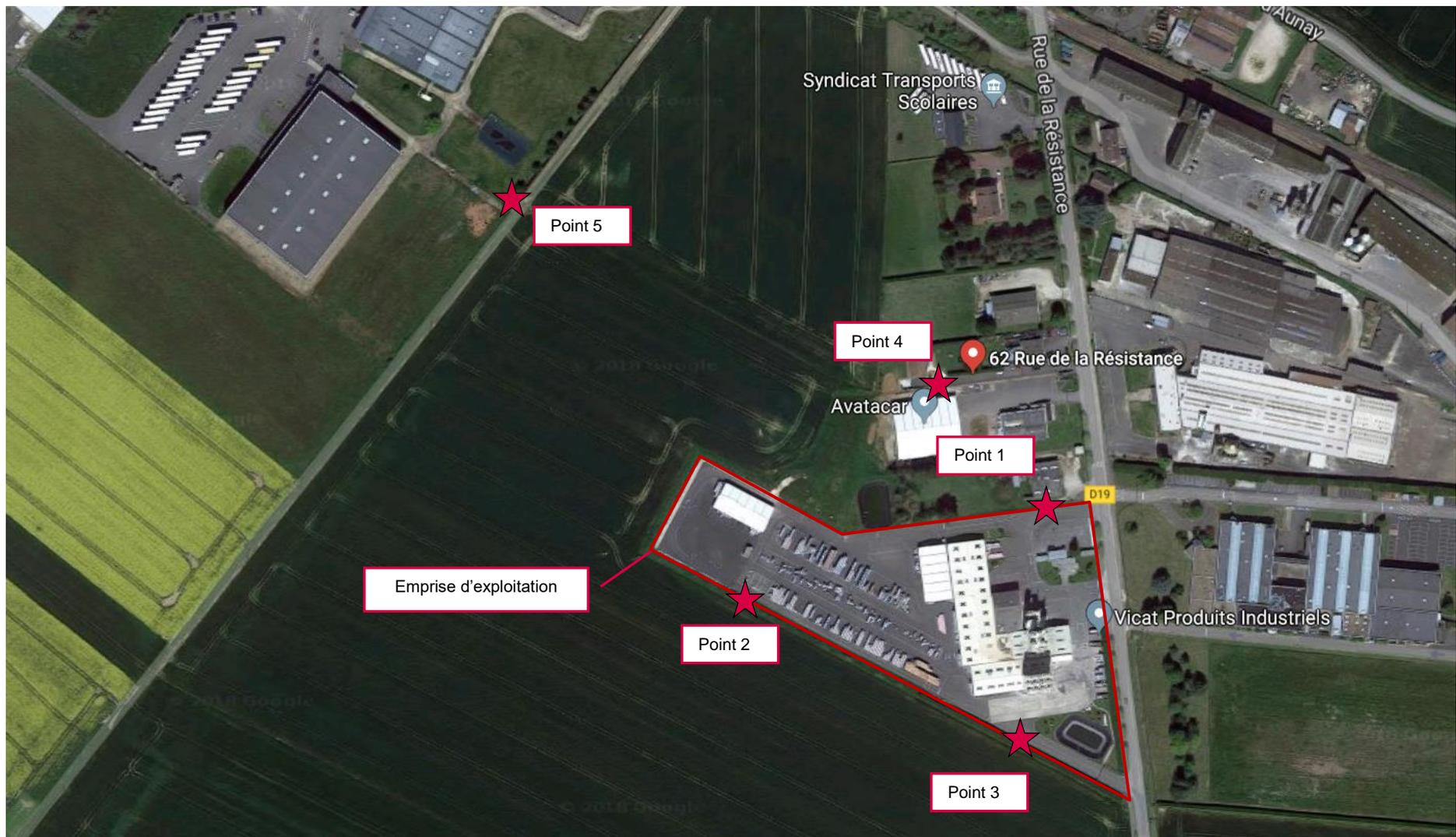


Référence Interne Bureau Veritas	Désignation	Marque	Type	n°de série	Classe	Date de mise en service	Date recommandée pour la prochaine vérification périodique	Date recommandée pour la prochaine vérification interne
CB 533 AC SONO 003	Sonomètre intégrateur	ACOEM	SOLO	65376	1	2011	déc-20	avr-19
	Préamplificateur	ACOEM	PRE 21 S	15883				
	Microphone	ACOEM	MCE212	142849				
	calibreur	ACOEM	CAL21	34203426				
	Boule anti pluie	ACOEM	BAP21	11821				
CB 533 AC SONO 005	Sonomètre intégrateur	ACOEM	SOLO	65374	1	2011	déc-20	avr-19
	Préamplificateur	ACOEM	PRE 21 S	15962				
	Microphone	ACOEM	MCE212	43920				
	calibreur	ACOEM	CAL21	34203426				
	Boule anti pluie	ACOEM	BAP21	12047				
CB 533 AC SONO 007	Sonomètre intégrateur	ACOEM	SOLO	65375	1	2011	sept-19	avr-19
	Préamplificateur	ACOEM	PRE 21 S	15263				
	Microphone	ACOEM	MCE212	283774				
	calibreur	ACOEM	CAL21	34213755				
	Boule anti pluie	ACOEM	BAP21	12048				
CB 533 AC SONO 010	Sonomètre intégrateur	ACOEM	Solo	61920	1	2010	déc-18	avr-19
	Préamplificateur	ACOEM	PRE 21 S	17057				
	Microphone	ACOEM	MCE212	181994				
	Calibreur	ACOEM	CAL21	34203426				
	Boule anti pluie	ACOEM	BAP 21	11735				
CB 533 AC SONO 011	Sonomètre intégrateur	ACOEM	Solo	61919	1	2010	oct-20	avr-19
	Préamplificateur	ACOEM	PRE 21 S	15876				
	Microphone	ACOEM	MCE212	166507				
	Calibreur	ACOEM	CAL21	34203427				
	Boule anti pluie	ACOEM	BAP 21	11734				



Annexe B – Schéma des lieux et emplacement des points de mesurage





Annexe C – Evolutions temporelles et calculs



POINT 1 – Limite De Propriété (LDP) Nord à proximité de l'entrée

Fichier	Point 1 f.CMG		
Lieu	Solo 065375		
Type de données	Leq		
Pondération	A		
Début	14/01/19 09:43:51		
Fin	15/01/19 10:01:21		
	Leq particulier	L50	Durée cumulée
Source	dB	dB	h:min:s
Ambiant Diurne	60,6	50,1	10:48:38
Ambiant Nocturne	52,7	39,6	02:00:34

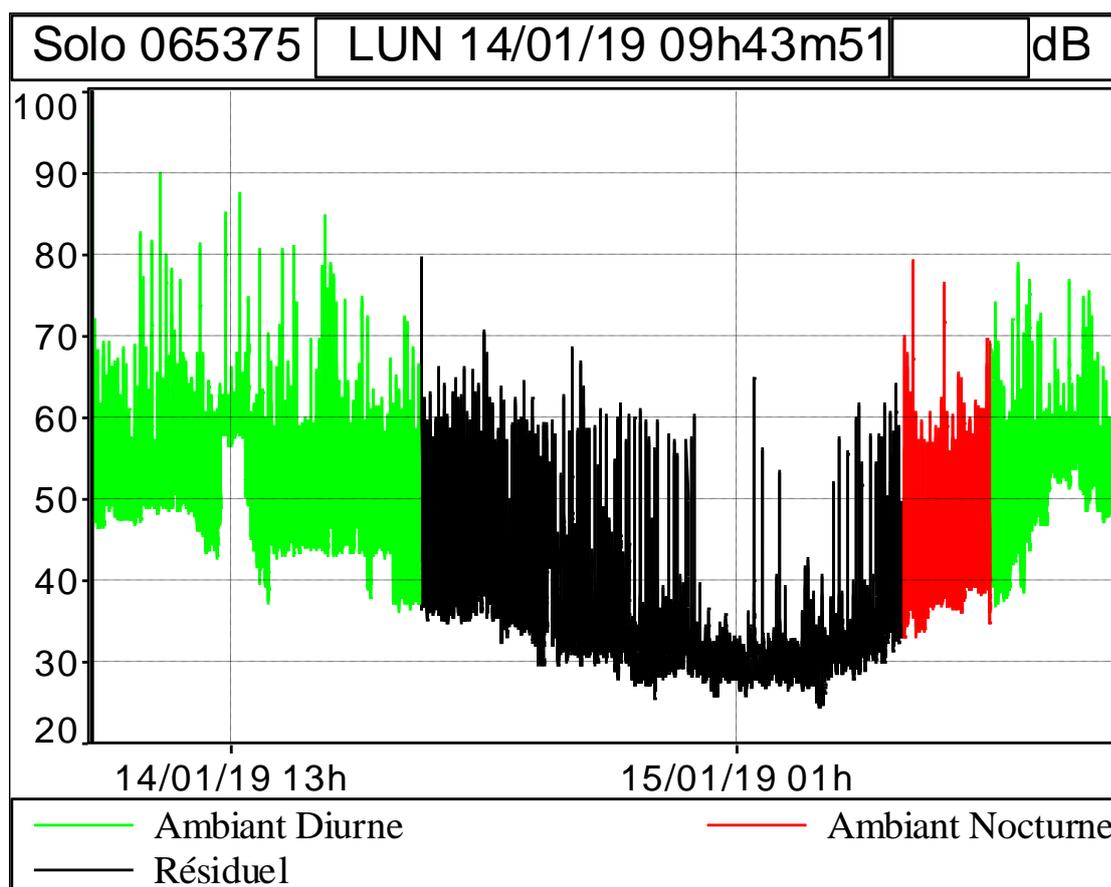
Principales sources de bruit au point de mesure :

Sur site :

- lignes de productions (moteurs, pompes...);
- circulation des camions sur le site.

Hors site :

- circulation sur les routes environnantes ;
- activité des autres sociétés de la Z.I



Condition Météorologique observées au Point de mesure

U₃T₂ (-)
Défavorable à la propagation sonore

U₃T₅ (+)
Favorable à la propagation sonore



POINT 2 – LDP Ouest

Fichier	Point 2 f.CMG		
Lieu	Solo 061920		
Type de données	Leq		
Pondération	A		
Début	14/01/19 09:51:00		
Fin	15/01/19 10:11:41		
	Leq particulier dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Ambiant Diurne	55,2	44,1	10:49:57
Ambiant Nocturne	40,8	39,8	02:01:06

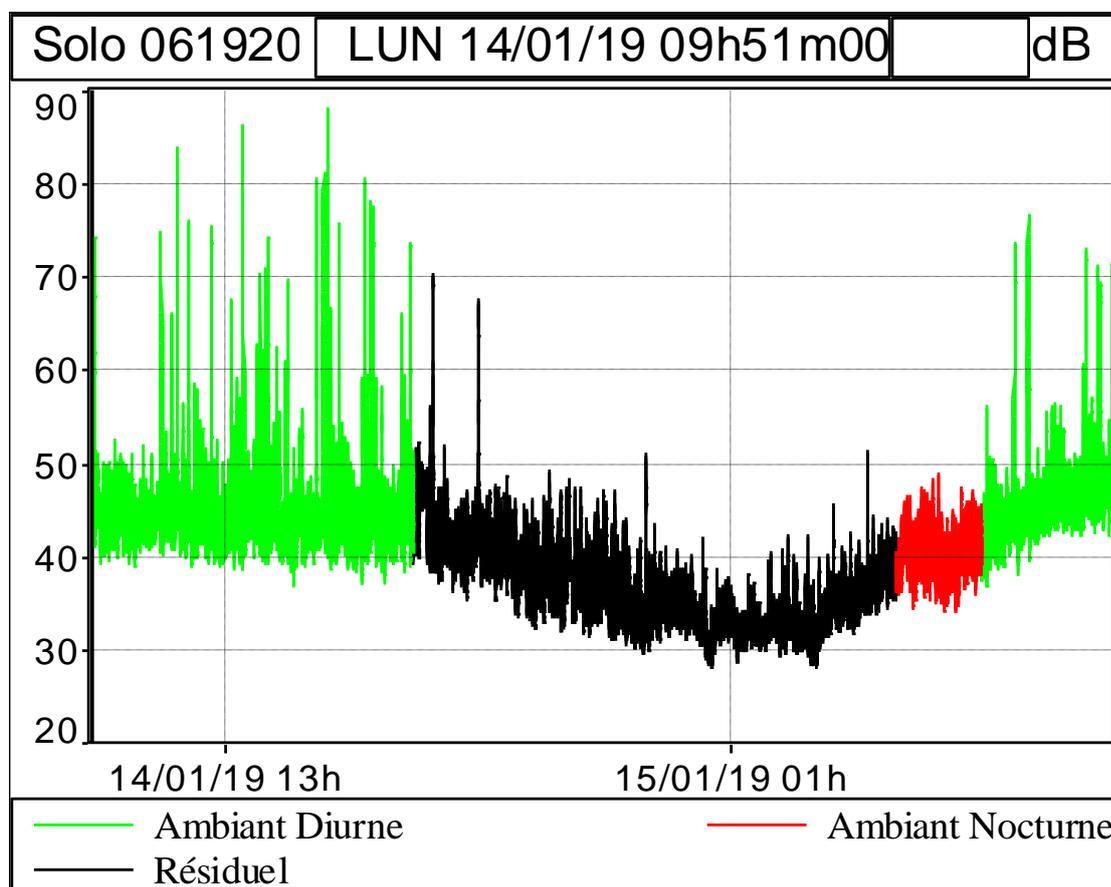
Principales sources de bruit au point de mesure :

Sur site :

- lignes de productions (moteurs, pompes...);
- circulation des camions sur le site.

Hors site :

- circulation sur les routes environnantes;
- activité des autres sociétés de la Z.I



Condition Météorologique observées au Point de mesure

U₃T₂ (-)
Défavorable à la propagation sonore

U₃T₅ (+)
Favorable à la propagation sonore



POINT 3 – LDP Sud

Fichier	Point 3 f.CMG		
Lieu	Solo 065329		
Type de données	Leq		
Pondération	A		
Début	14/01/19 10:00:31		
Fin	15/01/19 10:14:07		
	Leq particulier	L50	Durée cumulée
Source	dB	dB	h:min:s
Ambiant Diurne	63,6	55,7	10:44:22
Ambiant Nocturne	52,1	50,7	01:59:58

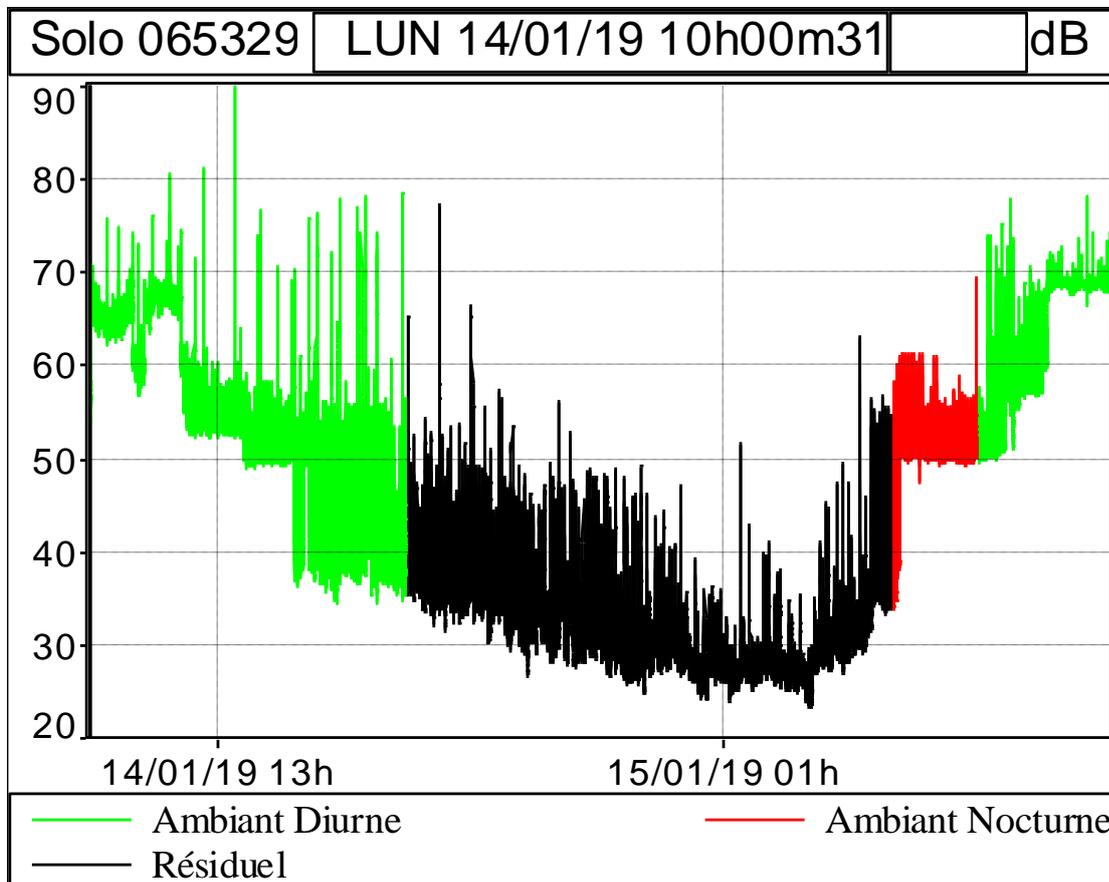
Principales sources de bruit au point de mesure :

Sur site :

- lignes de productions (moteurs, pompes...);
- circulation des camions sur le site.

Hors site :

- circulation sur les routes environnantes;
- activité des autres sociétés de la Z.I



Condition Météorologique observées au Point de mesure

U₃T₂ (-)
Défavorable à la propagation sonore

U₃T₅ (+)
Favorable à la propagation sonore



POINT 4 – ZER (Zones à Emergence Réglementée) Nord

Fichier	Point 4 f.CMG		
Lieu	Solo 061919		
Type de données	Leq		
Pondération	A		
Début	14/01/19 16:21:07		
Fin	15/01/19 06:02:45		
	Leq particulier	L50	Durée cumulée
Source	dB	dB	h:min:s
Ambiant Diurne	46,0	44,9	01:09:52
Ambiant Nocturne	40,4	38,6	01:02:44
Résiduel Nocturne	37,7	37,2	00:30:28
Résiduel Diurne	43,2	41,9	00:30:30

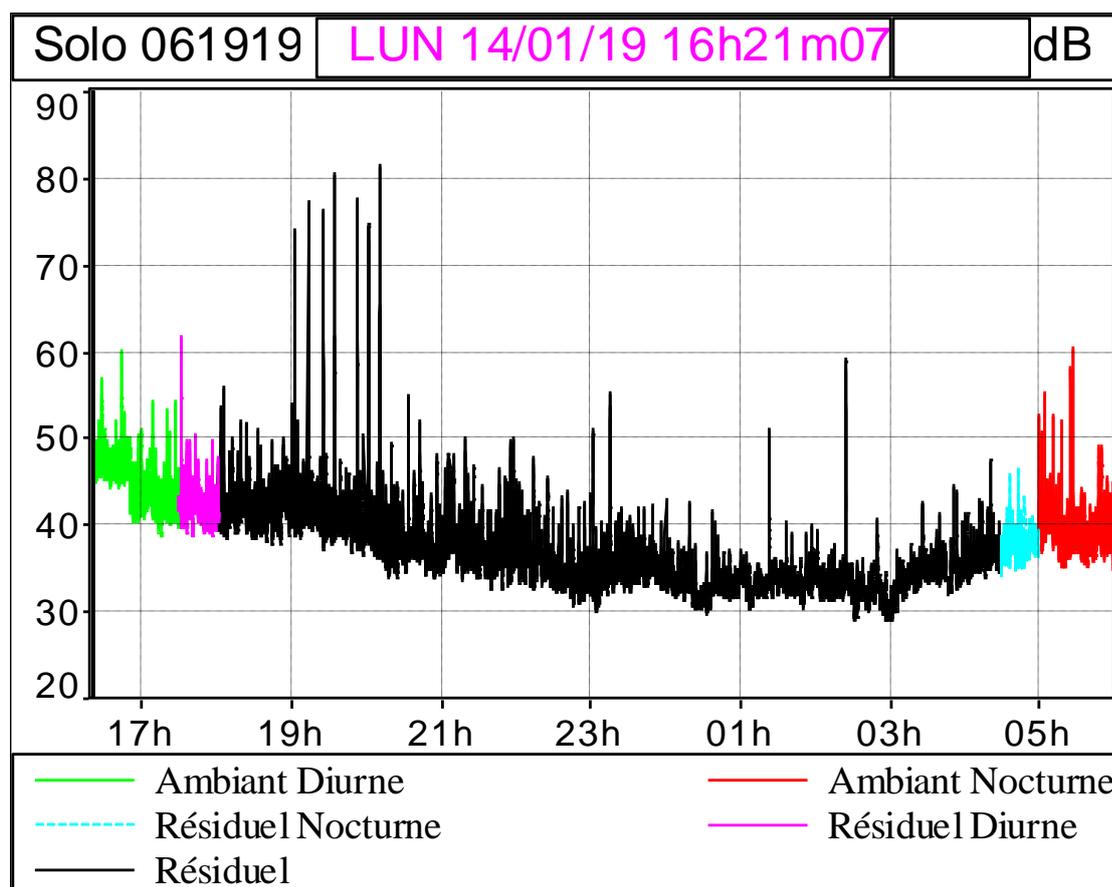
Principales sources de bruit au point de mesure :

Sur site :

- lignes de productions (moteurs, pompes...);
- circulation des camions sur le site.

Hors site :

- circulation sur les routes environnantes ;
- activité des autres sociétés de la Z.I



Condition Météorologique observées au Point de mesure

U₃T₂ (-)

Défavorable à la propagation sonore

U₃T₅ (+)

Favorable à la propagation sonore



POINT 5 – ZER Ouest

Fichier	Point 5 f.CMG		
Lieu	Solo 065374		
Type de données	Leq		
Pondération	A		
Début	14/01/19 10:22:37		
Fin	15/01/19 10:33:39		
	Leq		Durée
Source	particulier	L50	cumulée
	dB	dB	h:min:s
Ambiant Diurne	44,7	42,5	10:40:54
Ambiant Nocturne	40,9	40,1	02:00:12
Résiduel Diurne	42,3	41,7	00:33:10
Résiduel Nocturne	39,2	37,2	00:37:46

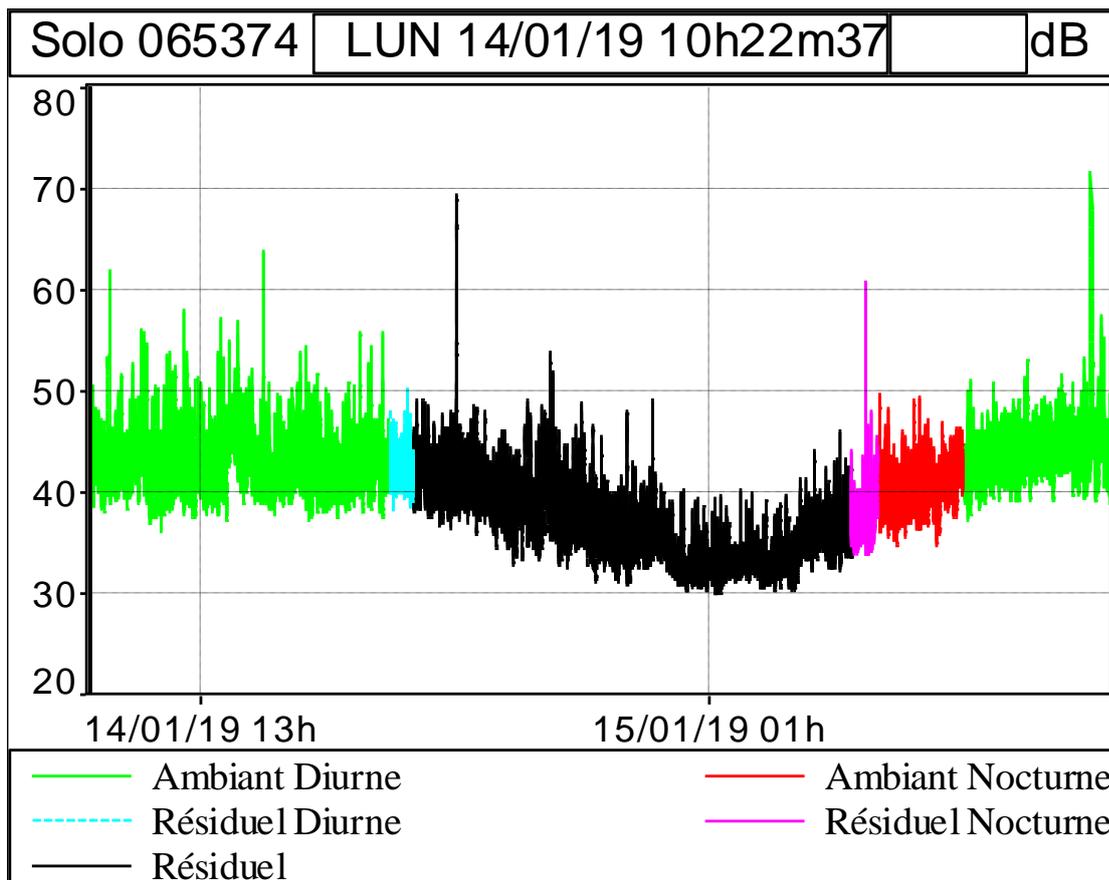
Principales sources de bruit au point de mesure :

Sur site :

- RAS

Hors site :

- circulation sur les routes environnantes ;
- activité des autres sociétés de la Z.I



Condition Météorologique observées au Point de mesure

U₃T₂ (-)

Défavorable à la propagation sonore

U₃T₅ (+)

Favorable à la propagation sonore



Annexe D – Analyse spectrale par bande 1/3 d’octave



Point 1 - Diurne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	66,1						
63 Hz	67,3						
80 Hz	64,8	-1,3	-2,5	2,8	4,6	10	C
100 Hz	62,0	-5,3	-2,8	1,8	4,1	10	C
125 Hz	60,2	-4,6	-1,8	2,3	4,3	10	C
160 Hz	57,9	-4,1	-2,3	2,0	4,8	10	C
200 Hz	55,9	-4,3	-2,0	2,8	5,4	10	C
250 Hz	53,1	-4,8	-2,8	2,6	3,3	10	C
315 Hz	50,5	-5,4	-2,6	0,7	0,5	10	C
400 Hz	49,8	-3,3	-0,7	-0,2	0,2	5	C
500 Hz	50,0	-0,5	0,2	0,4	0,3	5	C
630 Hz	49,6	-0,2	-0,4	-0,1	-5,6	5	C
800 Hz	49,7	-0,3	0,1	-5,5	0,2	5	C
1 kHz	55,2	5,6	5,5	5,7	6,8	5	NC
1.25 kHz	49,5	-0,2	-5,7	1,1	2,2	5	C
1.6 kHz	48,4	-6,8	-1,1	1,1	2,2	5	C
2 kHz	47,3	-2,2	-1,1	1,1	1,8	5	C
2.5 kHz	46,2	-2,2	-1,1	0,7	4,3	5	C
3.15 kHz	45,5	-1,8	-0,7	3,6	5,6	5	C
4 kHz	41,9	-4,3	-3,6	2,0	4,6	5	C
5 kHz	39,9	-5,6	-2,0	2,6	3,1	5	C
6.3 kHz	37,3						
8 kHz	36,8						

Point 1 - Nocturne

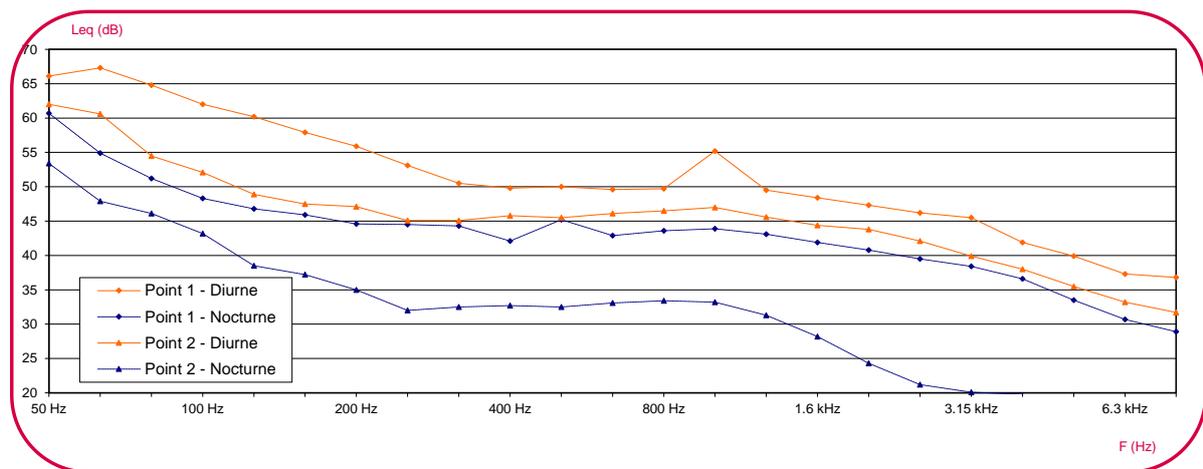
Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	60,7						
63 Hz	54,9						
80 Hz	51,2	-9,5	-3,7	2,9	4,4	10	C
100 Hz	48,3	-6,6	-2,9	1,5	2,4	10	C
125 Hz	46,8	-4,4	-1,5	0,9	2,2	10	C
160 Hz	45,9	-2,4	-0,9	1,3	1,4	10	C
200 Hz	44,6	-2,2	-1,3	0,1	0,3	10	C
250 Hz	44,5	-1,4	-0,1	0,2	2,4	10	C
315 Hz	44,3	-0,3	-0,2	2,2	-0,9	10	C
400 Hz	42,1	-2,4	-2,2	-3,1	-0,8	5	C
500 Hz	45,2	0,9	3,1	2,3	1,6	5	C
630 Hz	42,9	0,8	-2,3	-0,7	-1,0	5	C
800 Hz	43,6	-1,6	0,7	-0,3	0,5	5	C
1 kHz	43,9	1,0	0,3	0,8	2,0	5	C
1.25 kHz	43,1	-0,5	-0,8	1,2	2,3	5	C
1.6 kHz	41,9	-2,0	-1,2	1,1	2,4	5	C
2 kHz	40,8	-2,3	-1,1	1,3	2,4	5	C
2.5 kHz	39,5	-2,4	-1,3	1,1	2,9	5	C
3.15 kHz	38,4	-2,4	-1,1	1,8	4,9	5	C
4 kHz	36,6	-2,9	-1,8	3,1	5,9	5	C
5 kHz	33,5	-4,9	-3,1	2,8	4,6	5	C
6.3 kHz	30,7						
8 kHz	28,9						

Point 2 - Diurne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	62,0						
63 Hz	60,6						
80 Hz	54,5	-7,5	-6,1	2,4	5,6	10	C
100 Hz	52,1	-8,5	-2,4	3,2	4,6	10	C
125 Hz	48,9	-5,6	-3,2	1,4	1,8	10	C
160 Hz	47,5	-4,6	-1,4	0,4	2,4	10	C
200 Hz	47,1	-1,8	-0,4	2,0	2,0	10	C
250 Hz	45,1	-2,4	-2,0	0,0	-0,7	10	C
315 Hz	45,1	-2,0	0,0	-0,7	-0,4	10	C
400 Hz	45,8	0,7	0,7	0,3	-0,3	5	C
500 Hz	45,5	0,4	-0,3	-0,6	-1,0	5	C
630 Hz	46,1	0,3	0,6	-0,4	-0,9	5	C
800 Hz	46,5	1,0	0,4	-0,5	0,9	5	C
1 kHz	47,0	0,9	0,5	1,4	2,6	5	C
1.25 kHz	45,6	-0,9	-1,4	1,2	1,8	5	C
1.6 kHz	44,4	-2,6	-1,2	0,6	2,3	5	C
2 kHz	43,8	-1,8	-0,6	1,7	3,9	5	C
2.5 kHz	42,1	-2,3	-1,7	2,2	4,1	5	C
3.15 kHz	39,9	-3,9	-2,2	1,9	4,4	5	C
4 kHz	38,0	-4,1	-1,9	2,5	4,8	5	C
5 kHz	35,5	-4,4	-2,5	2,3	3,8	5	C
6.3 kHz	33,2						
8 kHz	31,7						

Point 2 - Nocturne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	53,4						
63 Hz	47,9						
80 Hz	46,1	-7,3	-1,8	2,9	7,6	10	C
100 Hz	43,2	-4,7	-2,9	4,7	6,0	10	C
125 Hz	38,5	-7,6	-4,7	1,3	3,5	10	C
160 Hz	37,2	-6,0	-1,3	2,2	5,2	10	C
200 Hz	35,0	-3,5	-2,2	3,0	2,5	10	C
250 Hz	32,0	-5,2	-3,0	-0,5	-0,7	10	C
315 Hz	32,5	-2,5	0,5	-0,2	0,0	10	C
400 Hz	32,7	0,7	0,2	0,2	-0,4	5	C
500 Hz	32,5	0,0	-0,2	-0,6	-0,9	5	C
630 Hz	33,1	0,4	0,6	-0,3	-0,1	5	C
800 Hz	33,4	0,9	0,3	0,2	2,1	5	C
1 kHz	33,2	0,1	-0,2	1,9	5,0	5	C
1.25 kHz	31,3	-2,1	-1,9	3,1	7,0	5	C
1.6 kHz	28,2	-5,0	-3,1	3,9	7,0	5	C
2 kHz	24,3	-7,0	-3,9	3,1	4,2	5	C
2.5 kHz	21,2	-7,0	-3,1	1,1	1,4	5	C
3.15 kHz	20,1	-4,2	-1,1	0,3	2,7	5	C
4 kHz	19,8	-1,4	-0,3	2,4	2,8	5	C
5 kHz	17,4	-2,7	-2,4	0,4	-0,3	5	C
6.3 kHz	17,0						
8 kHz	17,7						



Point 3 - Diurne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	67,9						
63 Hz	61,1						
80 Hz	58,0	-9,9	-3,1	-2,5	4,9	10	C
100 Hz	60,5	-0,6	2,5	7,4	6,0	10	C
125 Hz	53,1	-4,9	-7,4	-1,4	-4,8	10	C
160 Hz	54,5	-6,0	1,4	-3,4	-2,0	10	C
200 Hz	57,9	4,8	3,4	1,4	0,6	10	C
250 Hz	56,5	2,0	-1,4	-0,8	0,1	10	C
315 Hz	57,3	-0,6	0,8	0,9	-1,1	10	C
400 Hz	56,4	-0,1	-0,9	-2,0	2,2	5	C
500 Hz	58,4	1,1	2,0	4,2	5,7	5	C
630 Hz	54,2	-2,2	-4,2	1,5	-0,5	5	C
800 Hz	52,7	-5,7	-1,5	-2,0	1,0	5	C
1 kHz	54,7	0,5	2,0	3,0	3,2	5	C
1.25 kHz	51,7	-1,0	-3,0	0,2	1,8	5	C
1.6 kHz	51,5	-3,2	-0,2	1,6	3,2	5	C
2 kHz	49,9	-1,8	-1,6	1,6	0,2	5	C
2.5 kHz	48,3	-3,2	-1,6	-1,4	1,5	5	C
3.15 kHz	49,7	-0,2	1,4	2,9	0,7	5	C
4 kHz	46,8	-1,5	-2,9	-2,2	2,3	5	C
5 kHz	49,0	-0,7	2,2	4,5	4,7	5	C
6.3 kHz	44,5						
8 kHz	44,3						

Point 3 - Nocturne

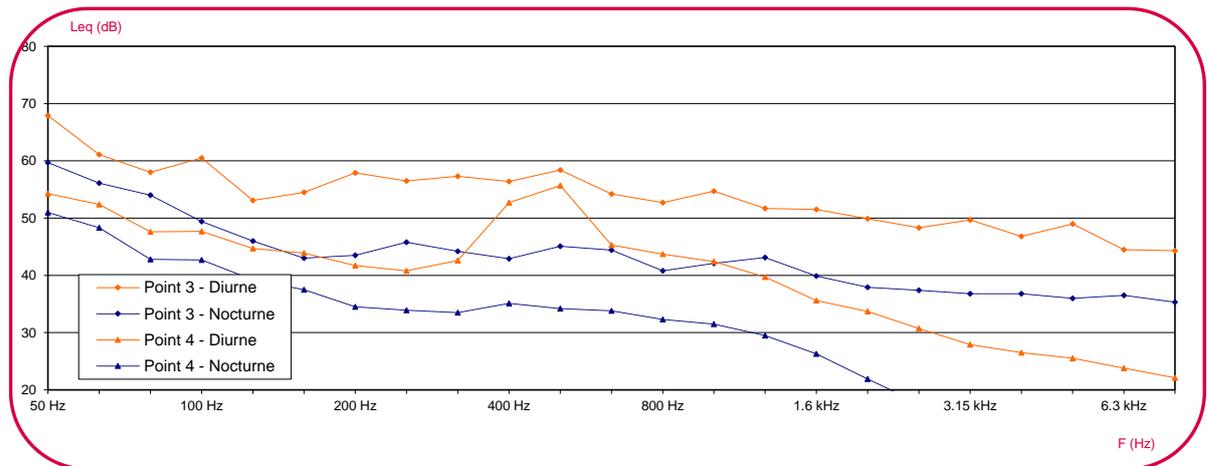
Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	59,7						
63 Hz	56,1						
80 Hz	54,0	-5,7	-2,1	4,6	8,0	10	C
100 Hz	49,4	-6,7	-4,6	3,4	6,4	10	C
125 Hz	46,0	-8,0	-3,4	3,0	2,5	10	C
160 Hz	43,0	-6,4	-3,0	-0,5	-2,8	10	C
200 Hz	43,5	-2,5	0,5	-2,3	-0,7	10	C
250 Hz	45,8	2,8	2,3	1,6	2,9	10	C
315 Hz	44,2	0,7	-1,6	1,3	-0,9	10	C
400 Hz	42,9	-2,9	-1,3	-2,2	-1,5	5	C
500 Hz	45,1	0,9	2,2	0,7	4,3	5	C
630 Hz	44,4	1,5	-0,7	3,6	2,3	5	C
800 Hz	40,8	-4,3	-3,6	-1,3	-2,3	5	C
1 kHz	42,1	-2,3	1,3	-1,0	2,2	5	C
1.25 kHz	43,1	2,3	1,0	3,2	5,2	5	C
1.6 kHz	39,9	-2,2	-3,2	2,0	2,5	5	C
2 kHz	37,9	-5,2	-2,0	0,5	1,1	5	C
2.5 kHz	37,4	-2,5	-0,5	0,6	0,6	5	C
3.15 kHz	36,8	-1,1	-0,6	0,0	0,8	5	C
4 kHz	36,8	-0,6	0,0	0,8	0,3	5	C
5 kHz	36,0	-0,8	-0,8	-0,5	0,7	5	C
6.3 kHz	36,5						
8 kHz	35,3						

Point 4 - Diurne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	54,3						
63 Hz	52,4						
80 Hz	47,6	-6,7	-4,8	-0,1	2,9	10	C
100 Hz	47,7	-4,7	0,1	3,0	3,8	10	C
125 Hz	44,7	-2,9	-3,0	0,8	3,0	10	C
160 Hz	43,9	-3,8	-0,8	2,2	3,1	10	C
200 Hz	41,7	-3,0	-2,2	0,9	-0,9	10	C
250 Hz	40,8	-3,1	-0,9	-1,8	-11,9	10	C
315 Hz	42,6	0,9	1,8	-10,1	-13,1	10	C
400 Hz	52,7	11,9	10,1	-3,0	7,4	5	C
500 Hz	55,7	13,1	3,0	10,4	12,0	5	C
630 Hz	45,3	-7,4	-10,4	1,6	2,9	5	C
800 Hz	43,7	-12,0	-1,6	1,3	4,0	5	C
1 kHz	42,4	-2,9	-1,3	2,7	6,8	5	C
1.25 kHz	39,7	-4,0	-2,7	4,1	6,0	5	C
1.6 kHz	35,6	-6,8	-4,1	1,9	4,9	5	C
2 kHz	33,7	-6,0	-1,9	3,0	5,8	5	C
2.5 kHz	30,7	-4,9	-3,0	2,8	4,2	5	C
3.15 kHz	27,9	-5,8	-2,8	1,4	2,4	5	C
4 kHz	26,5	-4,2	-1,4	1,0	2,7	5	C
5 kHz	25,5	-2,4	-1,0	1,7	3,4	5	C
6.3 kHz	23,8						
8 kHz	22,1						

Point 4 - Nocturne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	51,0						
63 Hz	48,3						
80 Hz	42,8	-8,2	-5,5	0,1	3,6	10	C
100 Hz	42,7	-5,6	-0,1	3,5	5,2	10	C
125 Hz	39,2	-3,6	-3,5	1,7	4,7	10	C
160 Hz	37,5	-5,2	-1,7	3,0	3,6	10	C
200 Hz	34,5	-4,7	-3,0	0,6	1,0	10	C
250 Hz	33,9	-3,6	-0,6	0,4	-1,2	10	C
315 Hz	33,5	-1,0	-0,4	-1,6	-0,7	10	C
400 Hz	35,1	1,2	1,6	0,9	1,3	5	C
500 Hz	34,2	0,7	-0,9	0,4	1,9	5	C
630 Hz	33,8	-1,3	-0,4	1,5	2,3	5	C
800 Hz	32,3	-1,9	-1,5	0,8	2,8	5	C
1 kHz	31,5	-2,3	-0,8	2,0	5,2	5	C
1.25 kHz	29,5	-2,8	-2,0	3,2	7,6	5	C
1.6 kHz	26,3	-5,2	-3,2	4,4	8,6	5	C
2 kHz	21,9	-7,6	-4,4	4,2	7,4	5	C
2.5 kHz	17,7	-8,6	-4,2	3,2	4,8	5	C
3.15 kHz	14,5	-7,4	-3,2	1,6	1,7	5	C
4 kHz	12,9	-4,8	-1,6	0,1	0,3	5	C
5 kHz	12,8	-1,7	-0,1	0,2	-0,4	5	C
6.3 kHz	12,6						
8 kHz	13,2						

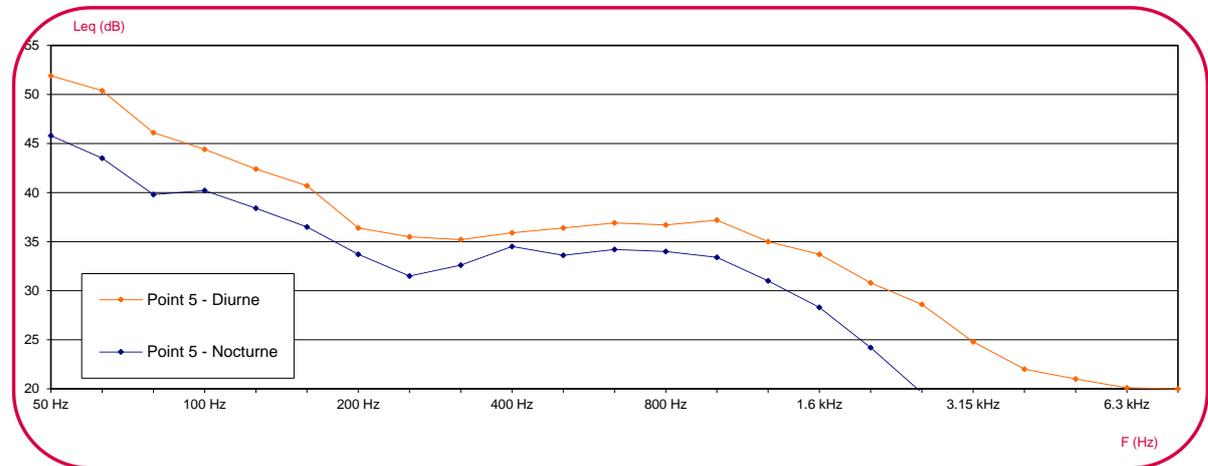


Point 5 - Diurne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	51,9						
63 Hz	50,4						
80 Hz	46,1	-5,8	-4,3	1,7	3,7	10	C
100 Hz	44,4	-6,0	-1,7	2,0	3,7	10	C
125 Hz	42,4	-3,7	-2,0	1,7	6,0	10	C
160 Hz	40,7	-3,7	-1,7	4,3	5,2	10	C
200 Hz	36,4	-6,0	-4,3	0,9	1,2	10	C
250 Hz	35,5	-5,2	-0,9	0,3	-0,4	10	C
315 Hz	35,2	-1,2	-0,3	-0,7	-1,2	10	C
400 Hz	35,9	0,4	0,7	-0,5	-1,0	5	C
500 Hz	36,4	1,2	0,5	-0,5	-0,3	5	C
630 Hz	36,9	1,0	0,5	0,2	-0,3	5	C
800 Hz	36,7	0,3	-0,2	-0,5	1,7	5	C
1 kHz	37,2	0,3	0,5	2,2	3,5	5	C
1.25 kHz	35,0	-1,7	-2,2	1,3	4,2	5	C
1.6 kHz	33,7	-3,5	-1,3	2,9	5,1	5	C
2 kHz	30,8	-4,2	-2,9	2,2	6,0	5	C
2.5 kHz	28,6	-5,1	-2,2	3,8	6,6	5	C
3.15 kHz	24,8	-6,0	-3,8	2,8	3,8	5	C
4 kHz	22,0	-6,6	-2,8	1,0	1,9	5	C
5 kHz	21,0	-3,8	-1,0	0,9	1,0	5	C
6.3 kHz	20,1						
8 kHz	20,0						

Point 5 - Nocturne

Frequence	Leq (dB)	Emergence (2 bandes inférieures)		Emergence (2 bandes supérieures)		Exigence	Conformité
		B1	B2	B1	B2		
50 Hz	45,8						
63 Hz	43,5						
80 Hz	39,8	-6,0	-3,7	-0,4	1,4	10	C
100 Hz	40,2	-3,3	0,4	1,8	3,7	10	C
125 Hz	38,4	-1,4	-1,8	1,9	4,7	10	C
160 Hz	36,5	-3,7	-1,9	2,8	5,0	10	C
200 Hz	33,7	-4,7	-2,8	2,2	1,1	10	C
250 Hz	31,5	-5,0	-2,2	-1,1	-3,0	10	C
315 Hz	32,6	-1,1	1,1	-1,9	-1,0	10	C
400 Hz	34,5	3,0	1,9	0,9	0,3	5	C
500 Hz	33,6	1,0	-0,9	-0,6	-0,4	5	C
630 Hz	34,2	-0,3	0,6	0,2	0,8	5	C
800 Hz	34,0	0,4	-0,2	0,6	3,0	5	C
1 kHz	33,4	-0,8	-0,6	2,4	5,1	5	C
1.25 kHz	31,0	-3,0	-2,4	2,7	6,8	5	C
1.6 kHz	28,3	-5,1	-2,7	4,1	8,7	5	C
2 kHz	24,2	-6,8	-4,1	4,6	9,1	5	C
2.5 kHz	19,6	-8,7	-4,6	4,5	9,1	5	C
3.15 kHz	15,1	-9,1	-4,5	4,6	8,4	5	C
4 kHz	10,5	-9,1	-4,6	3,8	4,0	5	C
5 kHz	6,7	-8,4	-3,8	0,2	-0,2	5	C
6.3 kHz	6,5						
8 kHz	6,9						



Annexe E – Conditions météorologiques – codage UiTi



Conditions météorologiques
(Extrait NF S 31-010/A1 décembre 2008)

Définition des conditions aérodynamiques :

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu Portant	Portant
Vent Fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent Moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent Faible	U3	U3	U3	U3	U3

Définition des conditions thermiques :

Période	Rayonnement nuageuse / couverture	Humidité	Vent	Ti
Diurne	Fort	Sol Sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol Sec	Faible ou moyen ou fort	T2
			Sol humide	Faible ou moyen
		Fort	Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nocturne	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

Estimation de l'influence météorologique sur la propagation acoustique (grille UiTi) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

- conditions défavorables pour la propagation sonore ;
- conditions défavorables pour la propagation sonore ;
- Z conditions homogènes pour la propagation sonore ;
- + conditions favorables pour la propagation sonore ;
- ++ conditions favorables pour la propagation sonore.

Les couples (T2, U5), (T3, U4 ou U5), (T4, U3 ou U4 ou U5), (T5, U2 ou U3 ou U4) sont ceux qui offrent une meilleure reproductibilité.



Annexe XIII Avis du maire sur l'usage futur du site



Affaire suivie par :
Service Urbanisme | Karine TURBA
Tel : 02.37.31.81.41
E-mail : urbanisme@ville-ab2s.fr
Réf. : courrier 2020 02
KT-URB-2020-

Société VPI
70 rue de la Résistance
(Auneau)
28700 AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN

A l'attention de M. Guillaume RIBETON
Directeur d'usine

Auneau-Bleury-St-Symphorien,

Le 16/06/2020

OBJET : usage futur du site V.P.I. d'Auneau
demande d'avis au titre du code de l'environnement

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à votre courriel du 16/06/2020 et répondre à la demande de complément des services préfectoraux en charge des ICPE, je vous confirme mon **avis favorable** à ce que l'**usage futur** du terrain sur lequel vous êtes installé soit **de nature industrielle** lorsque le site sera mis à l'arrêt définitif.

Espérant avoir répondu à votre demande et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement

Michel SCICLUNA
Maire d'Auneau-Bleury-Saint-
Symphorien



Annexe XIV Récépissé de dépôt du permis de construire





Commune
d'AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE COMPRENANT OU NON DES DEMOLITIONS

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. **Le délai d'instruction de votre dossier est de 3 mois** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

• **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

• **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**

• **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de 3 mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de 3 mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir:**

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>) ;
- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>) ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

• **Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° **PC 28015 20 00011**

déposée à la mairie le **06/05/2020**

par : **VICAT PRODUITS INDUSTRIELS** représentée par Monsieur **LAVEZZARI Patrick**

pour un projet situé : **70 rue de la Résistance, (Auneau)**

28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

fera l'objet d'une autorisation **tacite²** à défaut de réponse de l'administration **3 mois après cette date**. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

2) Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Cachet de la mairie :



Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.